

Dossier N°

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DU SUD-OUEST  
SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

# RECONSTRUCTION

## DES OUVRAGES D'ART

ARCHIVES  
REPERTOIRE  
ARRONDISS  
CARTON

S. N. C. F.  
RÉGION DE BORDEAUX  
DIVISION DE L'ÉQUIPEMENT  
ARCHIVES CENTRALES  
DYNAMIQUE ET CONSTRUCTION  
I.O.L. N° 2 TRAVÉE N° 17  
CARTON N° 2/6 BO SIER N° 1

Ligne de *Port-Sté-Marie à Riscle*

P.K. **144.731**

*3m.50* Ouverture : *Moucrabeau*

*Reçu de*  
*lettre de commande 410 39 du 16-11-45*  
*aux Constructions métalliques des Pyrénées, à Tarbes. 60.000 fr.*

*Reconstruction sous-compte 40.800.038*

**11000**

**25499**

**74521**

Bordeaux

5 Juin 1939

Service de la voie  
et des Bâtiments.

service général 2

*Prints*

LE CHEF DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

à Monsieur CAZAUBIEL  
Domaine de Courrégeoles - Propriétaire  
à LAVARDAC ( L. & Gne )

D. 7/1

Assainissement plate-  
forme P.K. 127.000  
Port Ste Marie à  
Riscle.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Mr. ROBERT avec lequel vous avez déjà eu des entretiens au sujet de l'affaire rappelée en marge se rendra chez vous, le mercredi 7 Juin courant pour présenter à votre signature la convention particulière à laquelle doit concourir M. de FONTAINE.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du 9<sup>e</sup> Arrondissement,

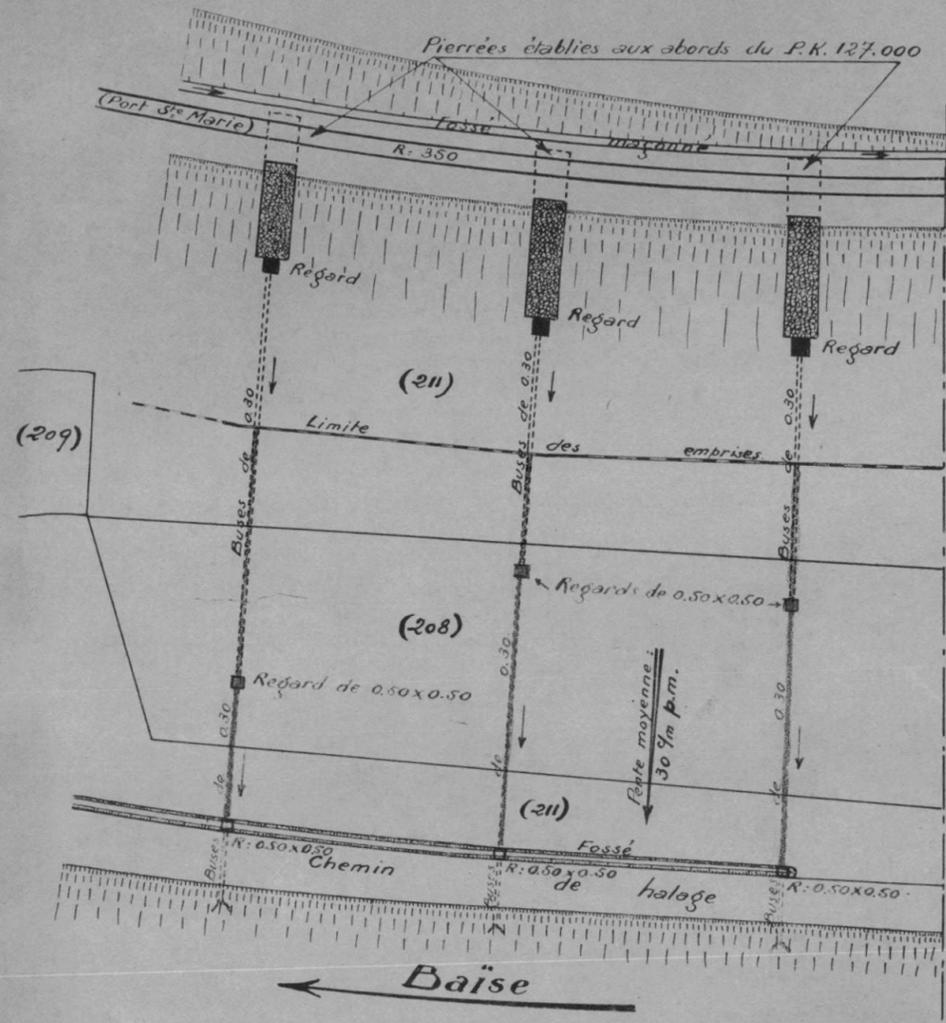
P.S. Le rendez-vous ci-dessus fixé aura lieu, bien entendu, à moins d'avis contraire de votre part.

*Chelanne*

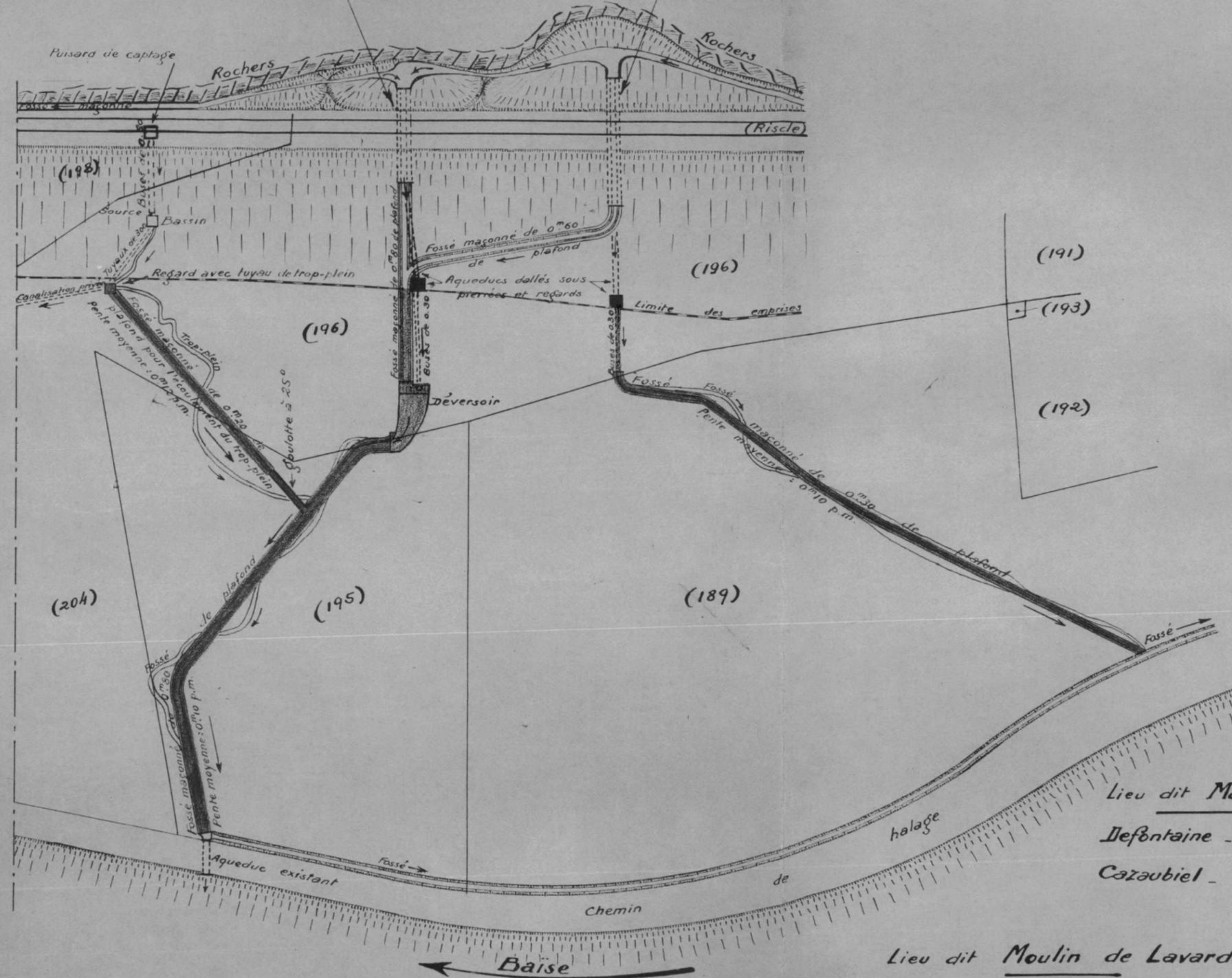
# Plan

Echelle : 0<sup>m</sup>002 p.m.

Aqueducs dallés de 0<sup>m</sup>80 d'ouverture  
établis sur pierres aux abords  
du P.K. 127.300



Lieu dit Courtegeoles Section B.  
Cazaubiel - 208 - 209 - 211<sup>p</sup>



Lieu dit Marrac  
Defontaine - 195  
Cazaubiel - 196<sup>p</sup> - 204<sup>p</sup>

Section B

Lieu dit Moulin de Lavardac  
Defontaine - 189<sup>p</sup>

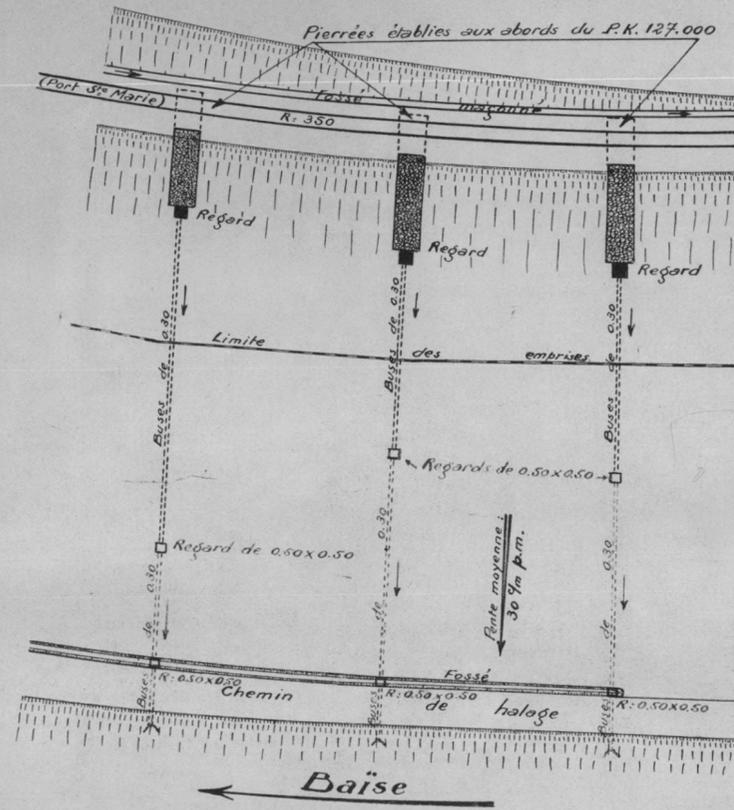
10 9 30 Ligne de Port-Sainte-Marie à Riscle

Consolidation du remblai  
 aux abords des P.K.: 127.000 et 127.300

Ecoulement des eaux vers la Baïse

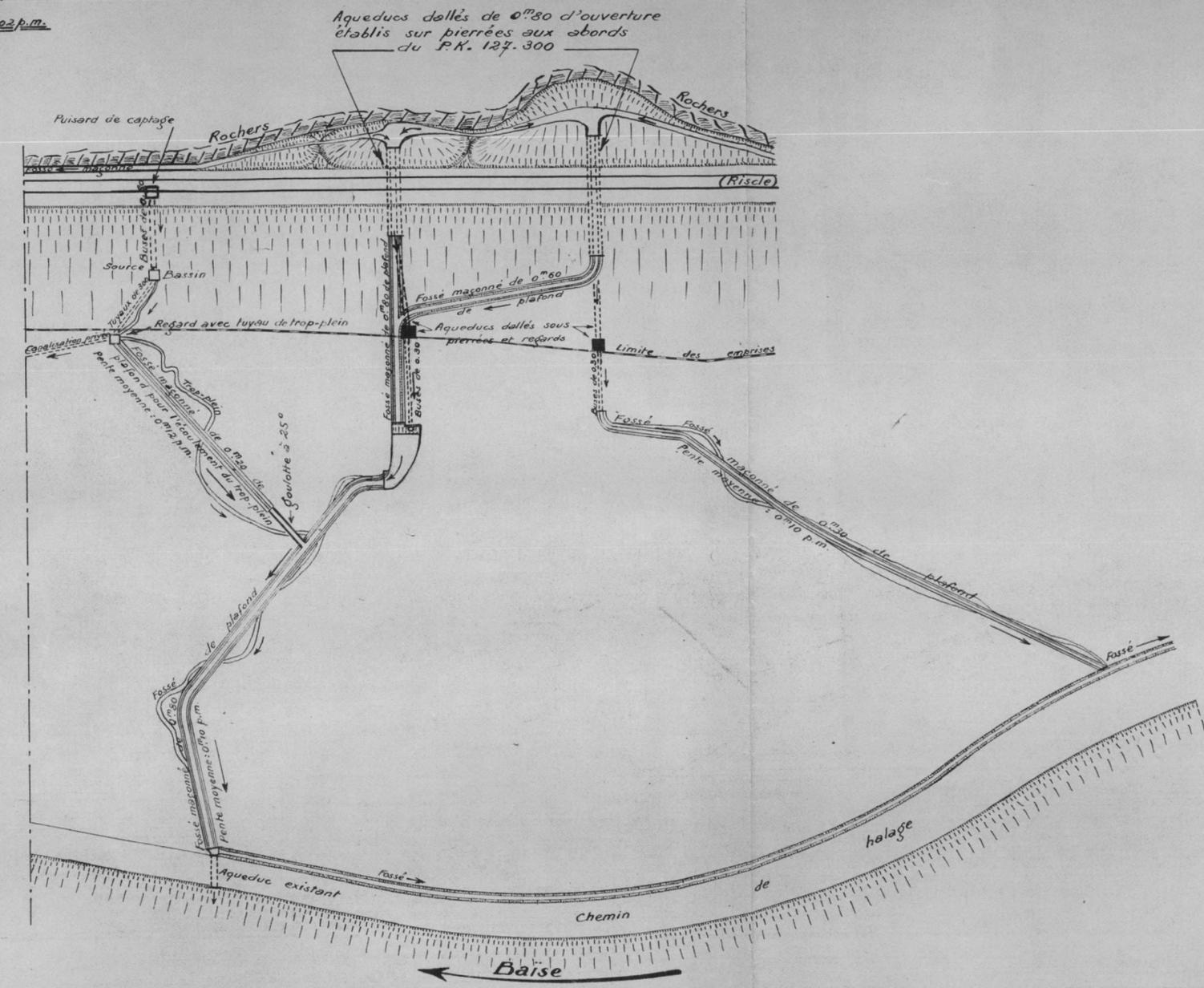
Plans

Dressé par le Chef du 8ème Arrondissement  
 Bordeaux, le



Plan

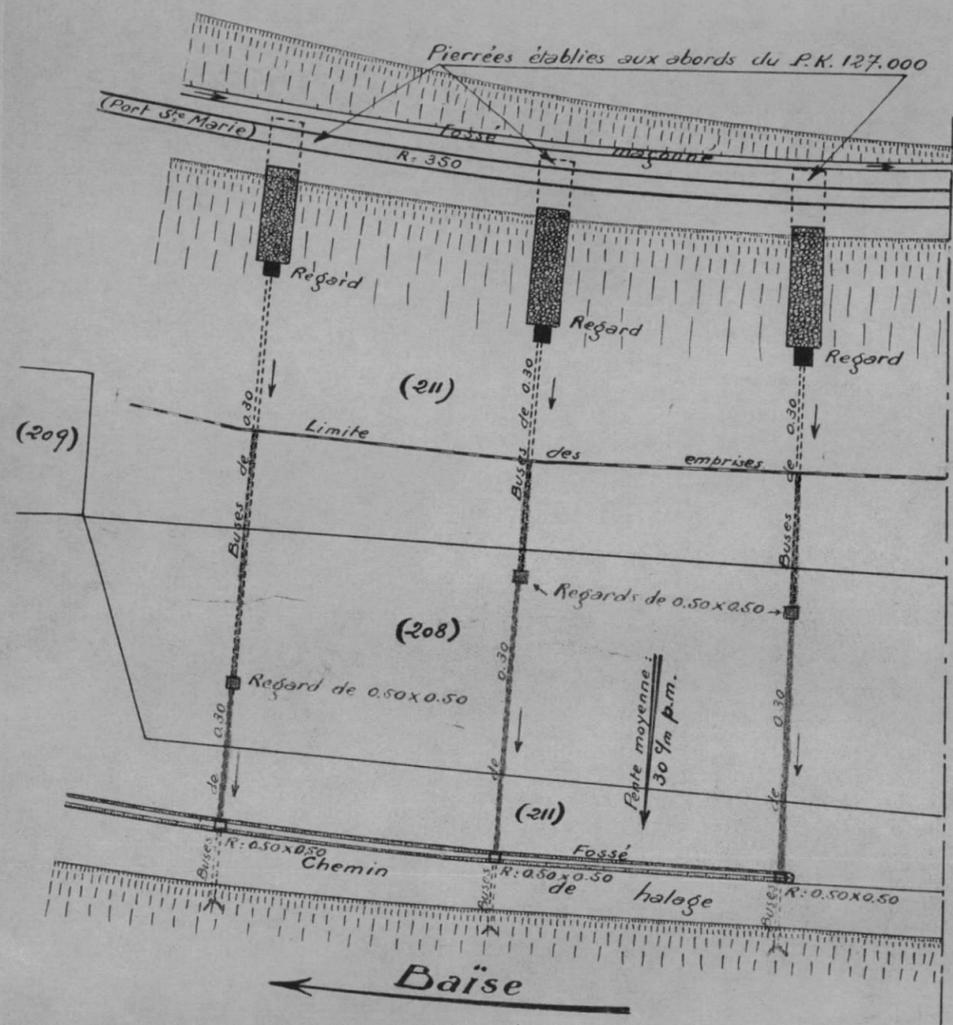
Echelle: 1:0.002 p.m.



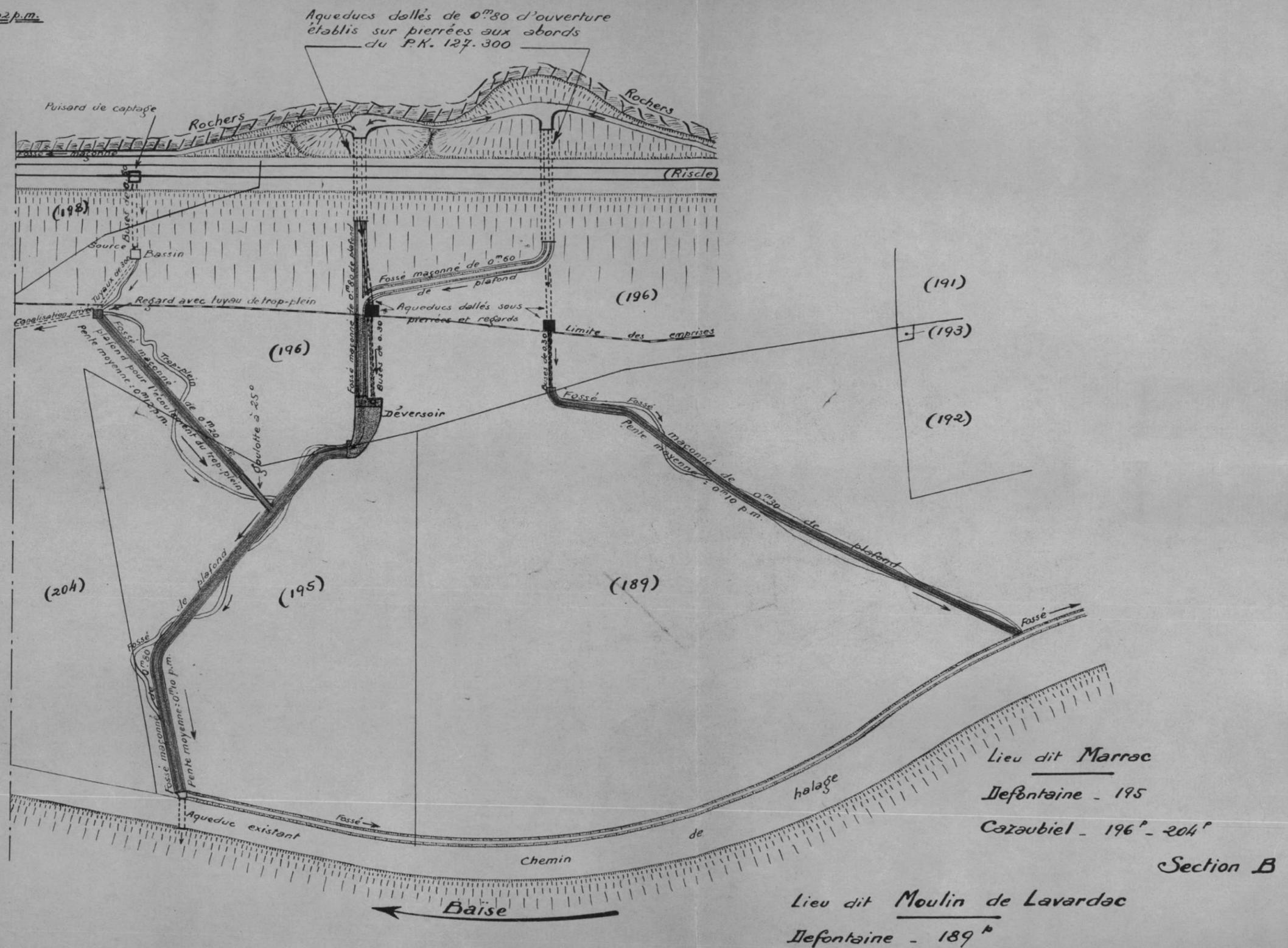


# Plan

Echelle : 0<sup>m</sup>002 p.m.



Lieu dit Courtegeoles Section B.  
Cazaubiel - 208 - 209 - 211<sup>m</sup>



Lieu dit Marrac  
Defontaine - 195  
Cazaubiel - 196<sup>m</sup> - 204<sup>m</sup>

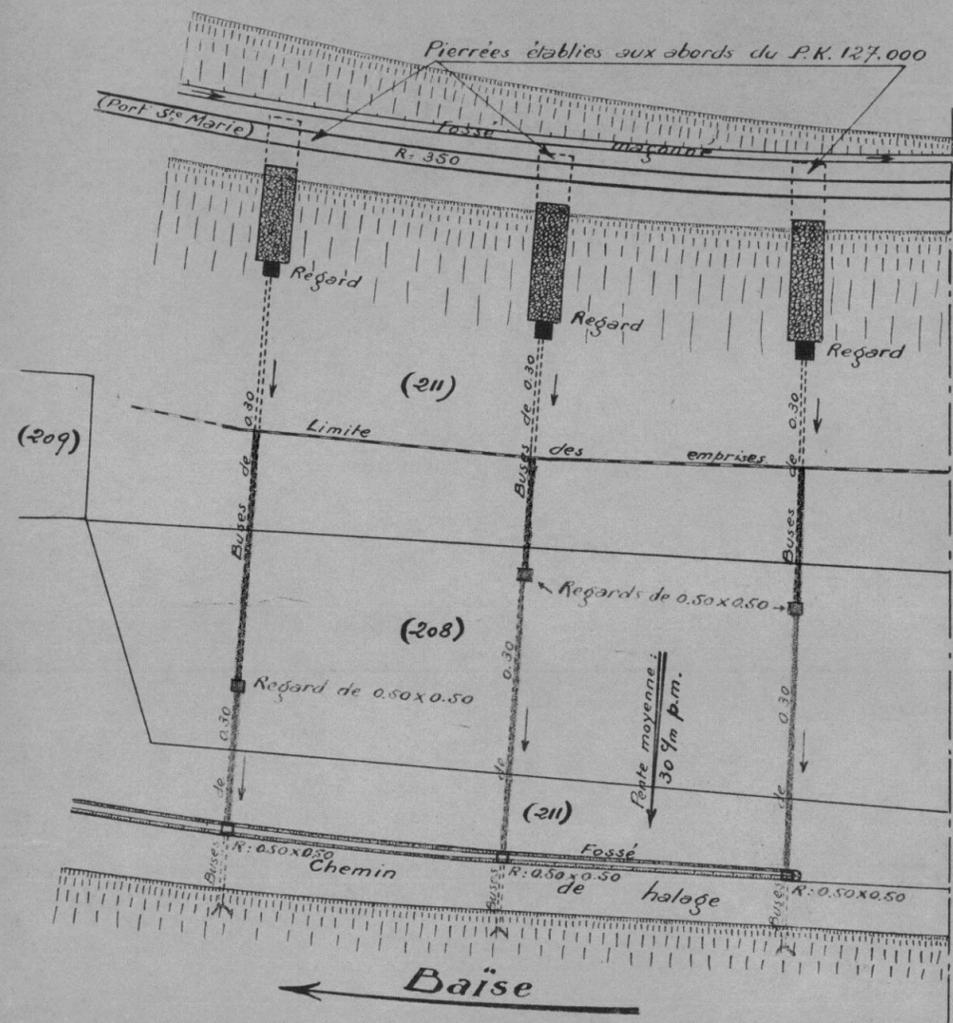
Section B

Lieu dit Moulin de Lavardac  
Defontaine - 189<sup>m</sup>

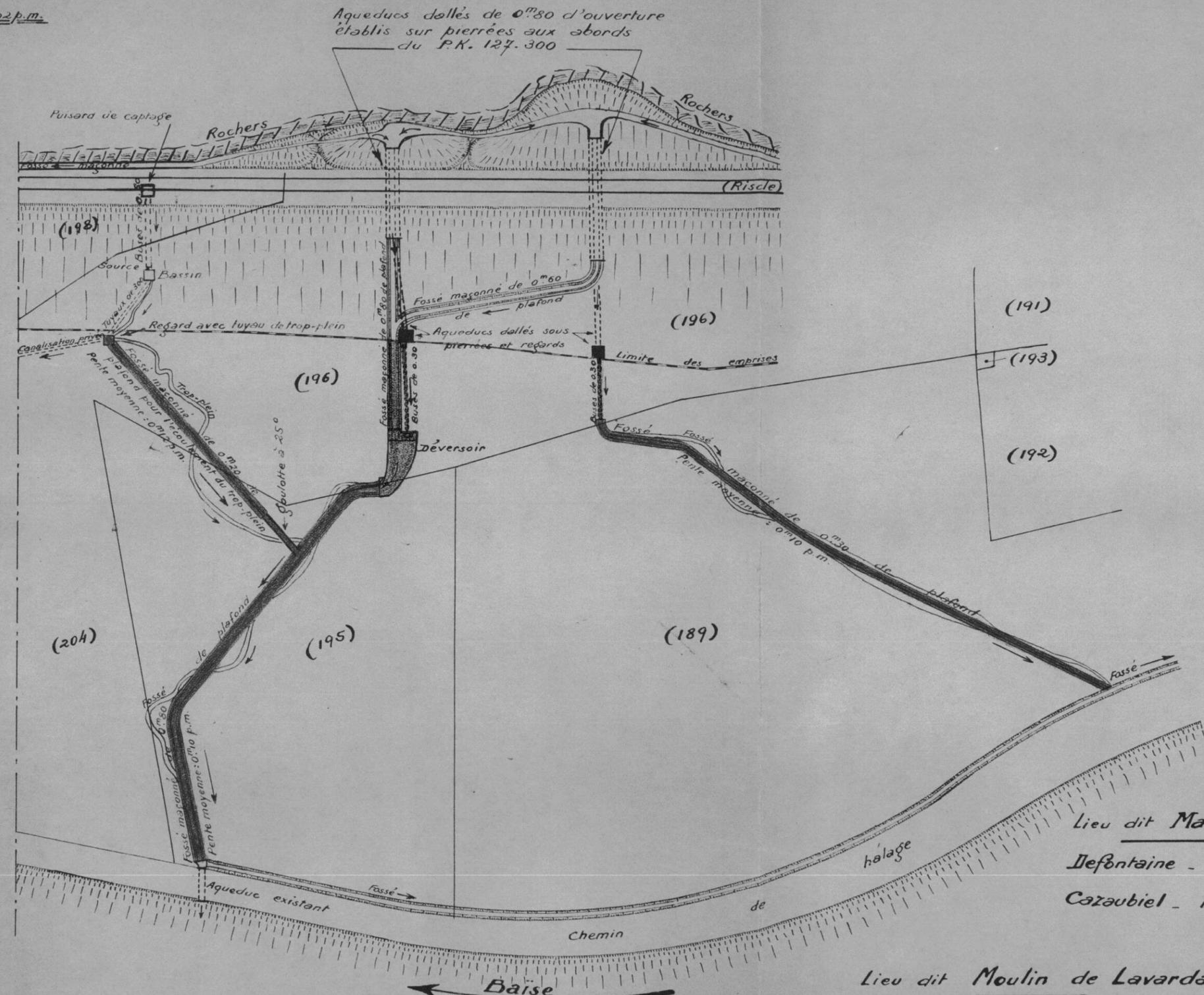


# Plan

Echelle : 0<sup>m</sup>002 p.m.



Lieu dit Courtegeoles Section B.  
Cazaubiel - 208 - 209 - 211<sup>p</sup>



Aqueducs dallés de 0<sup>m</sup>80 d'ouverture  
établis sur pierres aux abords  
du P.K. 127.300

Lieu dit Marrac  
Ifontaine - 195  
Cazaubiel - 196<sup>p</sup> - 204<sup>p</sup>

Lieu dit Moulin de Lavardac  
Ifontaine - 189<sup>p</sup>

Section B

N° de N° 9558

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

SERVICE DE LA VOIE  
ET DES  
BATIMENTS

8° ARRONDISSEMENT

Ligne de Port

Ste-Marie-Riscle

## PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DÉFINITIVE

des Travaux de la ligne de Port Ste-Marie à Riscle  
Passage inférieur du PK I44+73I Remise en état du  
tablier métallique (Manœuvre)  
exécutés suivant marché en date du 14 LG N°39 du 16 Nov 1945  
par Constructions métalliques Entrepreneur à TARBES  
des Pyrénées

L'an mil neuf cent Quarante Sept & le 28 Juin

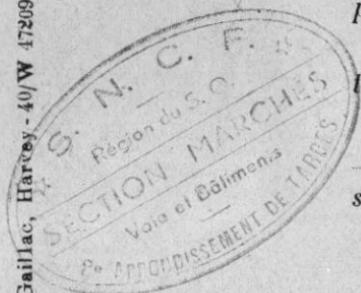
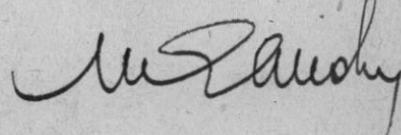
Nous soussigné, GAUDRY Chef de S Pal, nous sommes transporté  
à PK I44 +73I à Lasserre  
pour examiner et vérifier les travaux désignés ci-dessus.

Nous avons reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du marché et se  
trouvent en bon état d'entretien.

En conséquence, et attendu que la réception provisoire ayant été faite le  
1er Juin 1945 le délai de garantie, fixé à un an  
se trouve aujourd'hui expiré.

Nous proposons de prononcer la réception définitive des dits travaux.

LE Chef De Section Pal



Transmis à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments après  
avoir approuvé et fixé la réception à la date du ..... 19

A ....., le ..... 19 (1)

LE CHEF DU • ARRONDISSEMENT,



(1) Transmission à faire dans le délai maximum d'un  
mois après la date de la réception.

RENSEIGNEMENTS COMPTABLES ET IMPUTATIONS DES TRAVAUX	
C <sup>o</sup> d .....	
..... (Crédit N <sup>o</sup> .....	
Montant du décompte définitif.....	
Montant des acomptes délivrés.....	
RESTE A PAYER.....	

Mémoire pour solde adressé au Service Régional à Paris, le ..... 19



Fm de Vols de Plateaux de

$$\begin{cases} 1,25 \times 0,70 \times 0,008 \\ 1,25 \times 0,44 \times 0,008 \end{cases}$$

a 6<sup>e</sup> 90 618

Renui le 20-8-46 à  
la Comptabilité

---

- Le compte définitif accepté sans aucune réserve par l'entreprise
- P.V. de présentation de ce compte
- L.C. Saussé
- Note indiquant que 2 réceptions provisoires a été prononcées à partir du 1 - 6-46

My  
Retenu de garantie remboursé le 26-8-46

?

M  
D6  
~

49

Parti à copier  
M. G. Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité V. B.  
22. AOUT 1946  
1150

Ligne de Port St Marie à-Ris de -  
P.I. de Monrabau. P.K. 144.751 -  
Remise en état du tablier métallique.

J'ai l'honneur de vous adresser,  
ci-joint, copie de la lettre de commande  
n° 39, du 16 novembre 1945, concernant  
l'exécution des travaux visés ci-dessus,  
confiés à l'entreprise "Constructions  
métalliques des Pyrénées", 60 rue  
Brauhauban, à Barbes.

Signé : BAILLACHE

1-  
21.V.46  
M

COPIE par [signature]  
RÉVISÉ par [signature]

[signature]

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
R. C. SEINE N° 276.448 B

LETTRE DE COMMANDE N° 39

(1) 8° Arrondissement V.B. *Copie en original* DU 16 NOVEMBRE 19 45

(2) Ligne de PORT-Ste-MARIE à RISCLE *Jaurès*

(3) P.I. de MONCRABEAU, P.K. 144.731

Constructions Métalliques  
des Pyrénées.  
60, rue Brauhauban

à TARBES  
(H.P.)

Remise en état du tablier  
métallique.

Compte à débiter : Dépenses de reconstruction  
consécutives aux faits de guerre  
sous compte n° 800.038

Comme suite à votre lettre d'offres N° du 27 Octobre 1945, dont j'accepte tous les termes, vous êtes prié de livrer  
les fournitures (5) et d'exécuter les travaux (5) ci-après, aux conditions précisées dans cette lettre et dont les principales sont résumées ci-dessous

QUANTITÉS	NATURE DES FOURNITURES OU DES TRAVAUX	PIÈCES JOINTES (5)
	<p>La remise en état du tablier comporte I°/ <u>Travaux à régler suivant prix de la Série O.A.</u></p> <p>a) - Remplacement par des éléments neufs des parties avariées du tablier, comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- I poutre jumelle, avec âme et cornières membrures, ainsi que 2 entretoises sous longrine.</li> <li>- II entretoises sous platelage, avec leurs équivalents d'attache.</li> <li>- I tôle de platelage.</li> <li>- I poutrelle de rive.</li> </ul> <p>Les aciers étant fournis, usinés, assemblés et rivés, conformément aux dispositions du tablier, compris l'application d'une couche de peinture sur toutes les parties des fers en contact, avant leur assemblage, la peinture étant fournie par le S.N.C.F.</p> <p>.....</p>	<p><del>Cahier des charges spéciales</del> Série de prix Détail estimatif Détail estimatif <del>Devis descriptif</del> Dessins <del>XXXX</del></p> <p>DÉLAI D'EXÉCUTION</p> <p>un mois.</p> <p>PÉNALITÉ POUR RETARD</p> <p>PRIME POUR AVANCE</p> <p>PAIEMENTS</p> <p>C.P. 34.290 TOULOUSE.</p> <p>MODE DE LIVRAISON</p> <p>Sur wagon, en gare d'OSSUN.</p> <p>DESTINATAIRE :</p> <p>M. LE CHEF DE LA 4° Section V.B. à AUCH.</p>
Montant (5)	<p>forfaitaire : .....</p> <p>approximatif : 60.000 Francs.</p>	<p>rabais } de 40% majoration } compris e</p>
Prix (5)	<p>fermes et non révisables</p> <p>révisables aux conditions du Cahier des Charges spéciales</p>	

Avis importants : Adresser toute la correspondance (y compris l'accusé de réception  
ci-joint) à M<sup>r</sup> (6) Le Chef du 8° Arrondissement V.B. à TARBES.

(7) Le Chef du 3° Arrondissement,  
*signé Jaurès*

Adresser les factures en 4 exemplaires  
à M<sup>r</sup> (6) GAUDRY, Chef de Section Ppal  
à AUCH.

Mod. I. F. 50 B1 - O.E. - 25.667 - Mendiboure-Paris - 11-40





NOTA. — Toutes les fois que l'on réunit ensemble plusieurs longueurs dans la colonne (B) on doit écrire le mot **ENSEMBLE** dans la colonne (A), afin qu'il y ait toujours à faire la multiplication de tous les facteurs écrits.

NOTA. — Toutes les fois que l'on réunit ensemble plusieurs longueurs dans la colonne (B) on doit écrire le mot **ENSEMBLE** dans la colonne (A), afin qu'il y ait toujours à faire la multiplication de tous les facteurs écrits.

N° D'ORDRE	DÉSIGNATION DES OUVRAGES et parties d'ouvrages ET INDICATION DE LEUR NATURE	NOMBRE de parties (A)	DIMENSIONS RÉDUITES			SURFACES, CUBES OU POIDS		OBSERVATIONS CROQUIS, etc.
			Longueur pour chaque ou ensemble (B)	Largeur	Hauteur ou Epaisseur	partiels	définitifs	
1	Dérivetage des attaches de 6 entretoises sous longrine à réemployer Coupe de rivets de 20 <sup>mm</sup> $\phi$ et chesse sur une épaisseur de 4 <sup>mm</sup>	6						Serie 0.17-194) 470 + 471 = 7.85 le rivet
2	Confection d'une poutre grille, de 2 entretoises sous longrines, de 12 entretoises sous platelage et d'une poutre de rive, compris fourniture des acier et usinage et assem- blage par rivetage. Couche de peinture sur les surfaces en contact avec l'assemblage (peinture fournie par le S.N.C.F.) Suivant pesage de l'ensemble à déduire :							6 entretoises constituées par 2 fers n° 1 de 140 x 50 x 10/12 de 0 <sup>m</sup> ,475 de longueur (18 <sup>m</sup> 4 <sup>m</sup> )
	12 fers n° 1 de 140 x 50 x 10/12	12	0,475	18,4		104,9		
	72 fers de rivets	72	7,492	%		54		
	21 équerrés d'as- semblage réemployés	21	0,115	12,5		30,2		
	72 rivets d'assemblage	72	18,5	%		13,0		21 équerrés de 85 x 85 x 10 et de 115 <sup>mm</sup> de longueur (12,5 long)
						163,5		
						1298,5		401 + 402 + 407 de Kilog = 6,90

N° D'ORDRE	DÉSIGNATION DES OUVRAGES et parties d'ouvrages ET INDICATION DE LEUR NATURE	NOMBRE de parties (A)	DIMENSIONS RÉDUITES			SURFACES, CUBES OU POIDS		OBSERVATIONS CROQUIS, etc.
			Longueur pour chaque ou ensemble (B)	Largeur	Hauteur ou Epaisseur	partiels	définitifs	
3	Groupe des ailes de 6 cornières de 120 x 120 x 12 réduits à 100 x 100 x 12 et de 2 âmes de 375 x 10 de 4 <sup>mm</sup> , 40 de longueur (surface)							
	{ Cornières	12	1,2	1140 <sup>cm</sup>		6336 <sup>cm<sup>2</sup></sup>		452 <sup>a</sup>
	{ Âmes	2	1,0 <sup>m</sup>	440 <sup>cm</sup>		880 <sup>cm<sup>2</sup></sup>		Le cm <sup>2</sup> = 0,08
						7216 <sup>cm<sup>2</sup></sup>		
4	Planchage de 4 toles de platelage (Suivant pesage)							461 <sup>a</sup> Le Kg = 0,50
						276 <sup>a</sup>		
5	Fourniture et pose de rivets de 20 <sup>mm</sup> $\phi$ pour repose de 6 entretoises sous longrine, récupérées. (article 1. cc. contre)							474 8/11 <sup>c</sup> Le rivet = 2,50
						72		

Vu et accepté par l'Entrepreneur



TARBES, le 23 JUIL 1946

D.30

H 13  
H 141 ET

MONSIEUR LE CHEF DE LA 4<sup>ème</sup> SECTION,

8 AOUT 1946

LIGNE de PORT-STE-MARIE à RISCLE P.K. 144.731 P.I. de MONCRABEAU -  
REMISE EN ETAT DU TM. -

Le décompte définitif des travaux susvisés ainsi que le libellé de l'Art. 2 du métré joint ne font pas mention de la fourniture de deux tôles de platelage remplacées.

-2- Il semble bien cependant que le poids correspondant à ces deux tôles de platelage soit compris dans le poids de 1.452 K. résultant du pesage de l'ensemble effectué par M. COURAU, Chef de District.

Néanmoins, vous me confirmerez qu'il en est bien ainsi et vous me retournerez les deux documents précités après les avoir complétés.

URGENT .

M. Beyx -

Préciser de savoir avec quoi ou par quel ce qui a été fait lors du pesage

30-7-46

*M. Saubey*

By retour à l'inspecteur le Chef de Sect. Lety Spel avec confirmation de la prise de ces tôles

Monsieur l'ingénieur.

Ces tôles ont bien été comprises dans le poids total de 1452 Kgr

Auch le 6-8-1946

Le Chef de Section Principal

*M. Saubey*

PROCÈS-VERBAL DE PRÉSENTATION DE DÉCOMPTÉ

L'an 1946, le 26 juillet

Nous, soussigné, Serrand, ingénieur, Chef du S<sup>e</sup>  
Arrondissement de la Voie et des Bâtements, à Barbes  
avons présenté à l'acceptation de Constructions mét. des Pyrénées Entrepreneur,  
le décompte définitif relatif aux travaux de quincaillerie exécutés, exécutés

A ce décompte était annexé au titre de la Lettre de commande  
n° 39, du 16 Novembre 1945 - Ligne de Pont St Marie à  
Miccle - P.I. de Moncrabeau - P.K. 144,735 - Remise  
en état du tablier métallique.

Nous avons averti M. Sallé représentant de l'entreprise que s'il n'acceptait pas  
purement et simplement le décompte, il lui était accordé, conformément à l'ar-  
ticle 43 des clauses et conditions générales du 14 août 1936, un délai de (2) trente  
jours pour réduire et spécifier par écrit les motifs de ses réserves ou de son  
refus. Nous l'avons informé en même temps que pendant toute cette durée de (2)  
trente jours, nous tenions à sa disposition dans les bureaux du S<sup>e</sup> Arrondissement  
V.B. à Barbes la pièce ci-dessus mentionnée dont il pouvait faire  
prendre copie, ainsi que les carnets d'attachements et toutes pièces utiles  
qui s'y rapportent.

M. Sallé, agissant au nom et pour le compte des Constructions  
métalliques des Pyrénées a déclaré accepter le décompte et  
l'a signé sans réserve.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal de présentation  
dont une copie a été remise à l'Entrepreneur qui en a donné reçu  
sur l'original

Et nous avons clos le présent procès-verbal, le  
26 juillet 1946

Le Chef du S<sup>e</sup> Arrondissement,

Reçu copie du présent  
à Barbes, le 26 juillet 1946  
L'Entrepreneur

(1) { Mentionner le dépôt  
des réserves, lettres,  
protestations, etc.  
Cette partie du pro-  
cès-verbal, ne sera  
pas remplie dans le  
cas d'acceptation sans  
réserve.

Et le \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_ (1) \_\_\_\_\_

(2) Trente ou quarante.

Reçu copie  
du présent

à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

L'Entrepreneur,

Et nous avons clos le présent procès-verbal le \_\_\_\_\_

à l'expiration du délai de (2) \_\_\_\_\_ jours ci-dessus fixé.

Le Chef du \_\_\_\_\_<sup>ème</sup> Arrondissement,



Barbes le 14-6-46 <sup>49</sup>

Monsieur le Chef de la 4<sup>e</sup> Section

Remise en état du tableau de Honorabean.

L.C. n° 39, du 16-11-45.

- Les travaux ci-dessus étant terminés veuillez m'adresser :
- le décompte définitif les concernant
  - 3 exemplaires du P.V de réception
- providus sur imprimés cy joints

N° de N° 9557

S. N. C. F.

RÉGION DU SUD-OUEST

Service de la Voie  
et des Bâtiments

Ligne de PORT -Ste-MARIE à BISCLE

PASSAGE Inférieur du P.K. 144.731

Remise en état du Tablier métallique.

49

## Procès-Verbal de réception provisoire des Travaux

L'an mil neuf cent Quarante Six et le 23 Juillet

Nous, soussigné GAUDRY Chef de Section Ppal  
AUCH

Nous sommes transporté à P.K. 144.731 à Lasserre pour  
examiner et vérifier les travaux de Remise en état du Tablier métallique

exécutés par M les Constructions métalliques des Pyrénées entrepreneur  
à TARBES, à la suite de son marché en date  
du la lettre de Commande N° 39 du 16 Novembre 1945

Gaillac Harvey — 40 / E 36919 4-42

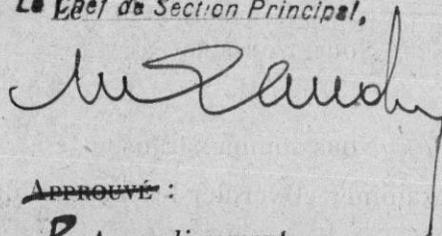
*lex. adum le  
26 7 46 à la  
4. Section  
y*

Nous avons reconnu \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ que les dits travaux  
sont terminés et nous déclarons qu'ils peuvent être reçus provisoirement à partir  
du premier Juin 1946

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal les jour, mois et an  
que dessus.

A AUCH, le 23 Juillet 1946

*Le Chef de Section Principal,*



~~APPROUVÉ :~~

*Le Chef du 8<sup>e</sup> Arrondissement,  
Pr le Chef du 8<sup>e</sup> Arrondissement  
L'Ingénieur-Adjoint,*

X 

~~Vu :  
L'Inspecteur de la Voie,~~

Barbes le 14-6-46 <sup>49</sup>

25 JUIL 1946



Monsieur le Chef de la 4<sup>e</sup> Section

Remise en état du tablier de Manœuvre.

L.C. n° 39, du 16-11-45.

- Les travaux ci-dessus étant terminés recueillis en l'état :
- le décompte définitif les concernant
  - 3 exemplaires du P.V. de réception
- providus sur imprimés cy joints

Pr le Chef du 6<sup>e</sup> Arrondissement  
L'Ingénieur-Adjoint

Monsieur l'ingénieur  
Ci-joint 3 PV de la réception  
provisoire de ce tablier

28-7-46 M. Caude

67

Ligne de ~~PORT - Ste-MARIE à~~ RESCLE

A. C. F.

ON DU SUD-OUEST

Service de la Voie  
et des Bâtiments

~~PASSAGE inférieur du P.K. 144.731~~

~~Remise en état du Tablier métallique.~~

## Procès - Verbal de réception provisoire des Travaux

L'an mil neuf cent ~~Quarante Six~~ et le 23 Juillet

Nous, soussigné GAUDRY Chef de Section Ppal

à AUCH

Nous sommes transporté à P.K. 144.731 à Lasserre pour  
examiner et vérifier les travaux de Remise en état du Tablier métallique

exécutés par M les Constructions métalliques des Pyrénées entrepreneur  
à TARBES, à la suite de son marché en date

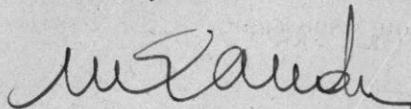
du la lettre de Commande N° 39 du 16 Novembre 1945

Nous avons reconnu \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ que les dits travaux  
sont terminés et nous déclarons qu'ils peuvent être reçus provisoirement à partir  
du premier juin 1946

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal les jour, mois et an  
que dessus.

A AUCH, le 23 Juillet 1946

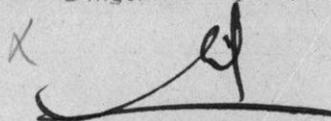
*Le Chef de Section Principal,*



APPROUVÉ :

*Le Chef du 8<sup>e</sup> Arrondissement,*

*L'Ingénieur-Adjoint,*

X 

~~VU :~~  
~~*L'Inspecteur de la Voie,*~~

Constructions métalliques des Pyrénées  
60 rue Brauhauban, à Barbes

M  
D. 6  
Copie la L.C. en piqûre jointe  
3 Copies de D.E.  
2 Copies de la lettre d'offre  
2 Copies de l'ordre de Service

J'ai l'honneur de vous adresser la lettre de commande n° 39, du 16 Novembre 1945, concernant l'exécution des travaux ci-après:

Ligne de Port-S<sup>te</sup> Marie à Riscle - P.I de Moncrabeau - T.K. 144.731.

Remise en état du tablier métallique.

Cy joint, également:

1° Un modèle d'accusé de réception de la lettre de commande, que vous aurez à reproduire sur papier à en-tête de votre Entreprise et à me retourner daté et signé!

2° L'ordre de Service n° 1, du 16 Novembre 1945,

vous prescrivait d'entreprendre les travaux dont il s'agit et fixant au 1<sup>er</sup> Décembre 1945 l'origine du délai de 1 mois un parti pour leur exécution. Vous voudriez bien me retourner l'accusé de réception de cet o.s., également cy joint, après l'avoir daté et signé!

En outre, pour la régularité du dossier, vous m'envoyez la lettre d'offre cy jointe, après l'avoir signée et complétée. Cette lettre sera substituée à votre offre du 27 octobre 1945, non établie dans la forme réglementaire et portera la même date.

Vous m'envoyez, de même, après les avoir datées du 27 octobre 1945 et signées suivant les indications au crayon, le projet de lettre de commande et le détail estimatif également cy joints.

Copie à M. le Chef de la 4<sup>e</sup> Section, à Auch, avec cy joint 3 copies de la L.C. et du détail estimatif. Le marché ne comportant pas de délai de garantie, le règlement sera effectué sur facture.

COPIE par  
COLLATIONNÉE par

PROCES-VERBAUX  
20. NOV. 1945  
2901 M

Signé: BAILHACHE

15-11-45

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

Service de la Voie et des Bâti ments

*J.* ARRONDISSEMENT

*L. Copin*

A *Barbes*, le *16 novembre 1945*

**ORDRE DE SERVICE n° *1***

à l'Entreprise *Construction Métallique des Pyrénées*  
*60 rue Braubauban, à Barbes*

Comme suite à la lettre de commande n° *39* du *16 novembre 1945*  
dont vous m'avez accusé réception le \_\_\_\_\_, j'ai l'honneur de vous inviter  
à prendre vos dispositions pour entreprendre à partir du *1<sup>er</sup> décembre 1945* les travaux  
ci-après désignés :

*Signe de Port Sacchari à Riscle. P.I. de Moncrabeau. P.K. 144. 231*  
*Renné en état du tablier métallique*

Le délai de *un mois* imparti pour l'exécution des travaux courra à  
partir du *1<sup>er</sup> décembre 1945*.

Le Chef du *J.* Arrondissement.

Je déclare avoir reçu un exemplaire de l'ordre de service n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

L'Entrepreneur,

à 8 Arrondissement V.B.

DU 16 Novembre 1945

*M. M. M.*

*Copie sur  
papier jointe*

Ligne de Port St. Marie à Rieck  
P.L. de Mourabau, R.K. 144.731  
Remise en état du tablier  
métallique.

Constructions métalliques  
des Pyrénées  
60, rue Brauhauban  
à Tarbes (H.P.)

Compte à débiter : Dépenses de reconstruction  
consécutives aux faits de guerre  
sous compte n° 800.033

Comme suite à votre lettre d'offres ~~du 29 octobre 1945~~ <sup>du 27 octobre 1945</sup> dont j'accepte tous les termes, vous êtes prié de livrer les fournitures (5) et d'exécuter les travaux (5) ci-après, aux conditions précisées dans cette lettre et dont les principales sont résumées ci-dessous.

QUANTITÉS	NATURE DES FOURNITURES OU DES TRAVAUX	PIÈCES JOINTES (5)
	<p>La remise en état du tablier comporte</p> <p>1° - Travaux à régler suivant prix de la série O.F.</p> <p>2° - Remplacement par ses éléments neufs des parties avariées du tablier, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 traverse jumelle, avec âme et cornières-membres, ainsi que 2 entretoises hors longueur.</li> <li>- 11 entretoises sous platelage, avec leurs queues d'attache</li> <li>- 1 tôle de platelage</li> <li>- 1 pontelle de rive.</li> </ul> <p>Les aciers étant fournis, réunis, assemblés et rivés, conformément aux dispositions du tablier, compris l'application d'une couche de peinture sur toutes les parties des fers en contact, avant leur assemblage, la peinture étant fournie par la S.N.C.F.</p>	<p>Cahier des charges spéciaux Série de prix Détail estimatif <i>Détail estimatif</i> Devis descriptif Dessins</p> <p>DÉLAI D'EXÉCUTION <i>Un mois</i></p> <p>PÉNALITÉ POUR RETARD "</p> <p>PRIME POUR AVANCE "</p> <p>PAIEMENTS C.P. 34.290 <i>Toulouse</i></p> <p>MODE DE LIVRAISON <i>Sur wagon, en gare d'Orléans</i></p> <p>DESTINATAIRE : <i>M. le chef de la H<sup>e</sup> section V.B. à Auch.</i></p>
Montant (5)	<p>forfaitaire : ..... } approximatif : <i>60.000 fr.</i> } fermes et non révisibles } révisibles aux conditions du Cahier des Charges spéciales }</p>	<p>coûts } de 1100/0 majoration } comprise</p>

Avis importants : Adresser toute la correspondance (y compris l'accusé de réception ci-joint) à M<sup>r</sup> (6) *le Chef de 8 Arrondissement V.B. Paris*

Adresser les factures en 4 exemplaires à M<sup>r</sup> (6) *Gaudry, chef de section H.P. à Auch*

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) et conditions générales, voir au dos.

Mod. I. F. 50 Bl. - O.E. - 25.667 - Mendiboure-Paris - 11-40



Je déclare être assuré, dans les conditions fixées par le dernier alinéa de l'article 17 du Cahier des Clauses et Conditions Générales, à la Compagnie La Secours, à Paris..... (adresse) .....

La présente offre est valable jusqu'au 15 Décembre 1945..... sans faculté de révocation de ma part.

Sans réponse de la S.N.C.F. à cette date, je considérerai cette affaire comme terminée en ce qui me concerne.

Si mon offre est retenue, l'acceptation de la S.N.C.F. me sera notifiée par lettre de commande, ou éventuellement par télégramme. Je serai définitivement engagé vis-à-vis de la S.N.C.F. au reçu de cette lettre de commande ou de ce télégramme à condition, toutefois, de recevoir l'une ou l'autre avant l'expiration du délai de validité de mon offre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

- (1) Rayer les mentions inutiles.
- (2) Lorsque le marché comporte un cahier des charges spéciales, il n'y a pas lieu de faire figurer la mention du projet de lettre de commande.
- (3) Pour les travaux sur devis seulement.
- (4) Le rabais ou l'augmentation, ainsi que le prix forfaitaire sont à inscrire en toutes lettres et en chiffres.
- (5) Prévoir des rabais ou des majorations distincts si le marché se réfère à plusieurs séries de prix. Préciser les conditions de prix particulières que pourrait demander l'entrepreneur, avec indication de tout prix, rabais ou augmentation, en toutes lettres et en chiffres.
- (6) Pour les travaux à forfait.
- (7) Pour les marchés sur appel d'offres.
- (8) Pour les marchés de gré à gré ne comportant pas de remboursement à part des indemnités de déplacement.
- (9) Pour les marchés de gré à gré comportant un remboursement à part des indemnités de déplacement.
- (10) Pour les marchés sur appel d'offres; date antérieure de 5 jours à celle fixée pour la remise des offres.
- (11) Pour les marchés de gré à gré.
- (12) Indiquer la spécialité de l'ouvrier considéré;
- (13) En cas de banque intermédiaire (sur la place de PARIS seulement, pendant la durée des hostilités).

Timbre de l'Entreprise :  
Raison sociale  
Adresse  
Téléphone  
N° du registre du commerce  
N° du compte-courant postal

Ligne de Paris à Rueil...  
Gare ou P.K. 144 731.....  
T.I. de Monceaux.....  
Remise en état du tablier métallique

LETTRE D'OFFRES

2 Copies  
4

A..... Paris... le 27 octobre 1945

Monsieur le Chef du L'Arrondissement V.B.  
27 avenue Joffre  
à Paris.....

Comme suite à votre lettre n° ..... du 20 octobre 1945  
1945..., j'ai l'honneur de vous faire savoir que je m'en-  
gage à exécuter les travaux succinctement désignés ci-après:

N° de référence .....

Pièces jointes:

- (1) projet de lettre de commande (2)
- ~~(1) cahier des charges~~
- ~~(1) spéciale (2)~~
- ~~(1) série de prix spéciale~~
- ~~(1) détail estimatif (1)~~
- ~~(.....) dessins~~

Ligne de Paris à Rueil... T.I. de Monceaux  
Gare ou P.K. 144 731... Remise en état du tablier  
métallique.....

1°) Aux conditions énoncées dans le projet de lettre de commande (2)  
~~le cahier des charges spéciales (2)~~  
et dans les documents qui y sont mentionnés, documents dont je déclare avoir pris entièrement connaissance:

2°) Aux prix de la série de prix,

- ~~( Bâtiment de la S.N.C.F., édition de 1940, fascicules... )~~
- ~~( Voie, de la S.N.C.F., édition de 1943 )~~
- ~~( Ouvrages d'art, de la S.N.C.F., édition de 1945 )~~
- ~~( spéciale, annexée (projet de lettre de commande (2) ) )~~
- ~~( cahier des charges spéciales (2) )~~
- ~~( au )~~

- ~~( d'un rabais de ..... pour cent (.....%) (4) )~~
- ~~( d'une augmentation de quatre cents pour cent (400..%) (4) )~~
- ~~( sur les prix de la série de prix ..... (5) )~~
- ~~( d'un rabais de ..... pour cent (.....%) (4) )~~
- ~~( d'une augmentation de ..... pour cent (.....%) (4) )~~
- ~~( sur les prix de la série de prix ..... (5) )~~

3°) Dans le délai

~~( de ..... jours de calendrier )~~  
~~( de ..... mois )~~ à partir de la date fixée par l'ordre de  
Précisé à l'article 5 du cahier des charges spéciales.  
Service pour servir de commencer les travaux.

*Les prix sont* fermes et non révisables

Les prix ~~révisables aux conditions (à l'annexe N° 1 au projet de lettre de commande, sont (1) énoncés.~~  
(à l'article 4 bis du cahier des charges spéciales.

Ils tiennent compte :

~~(7) des salaires officiels proprement dits.  
des indemnités diverses assimilables aux salaires résultant de l'application des textes en vigueur réglementant la manière et les décisions de l'Inspecteur de la Main d'Oeuvre des Transports,  
des indemnités de déplacement, étant précisé:  
1° que ces dernières indemnités ne feront l'objet d'aucun remboursement à part,  
2° que leurs augmentations éventuelles au cours de l'exécution du marché resteront entièrement à ma charge, à l'exception de celles qui seraient devenues ou *seraient payées par le titulaire du contrat.*~~

(8) des salaires officiels proprement dits,  
des indemnités diverses assimilables aux salaires résultant de l'application des textes en vigueur réglementant la matière et des décisions de l'Inspecteur de la Main d'Oeuvre des Transports.  
des indemnités de déplacement, lesquelles ne feront l'objet d'aucun remboursement à part.

~~(9) des salaires officiels proprement dits  
des indemnités diverses assimilables aux salaires résultant de l'application des textes en vigueur réglementant la matière et des décisions de l'Inspecteur de la Main d'oeuvre des Transports, à l'exclusion des indemnités de déplacement que je serais éventuellement amené à payer à mes ouvriers, qui me seront remboursées à part, sur justifications; après application d'une majoration de dix pour cent (10 %).~~

Les salaires horaires, indemnités diverses assimilables aux salaires et indemnités de déplacement que je prévois devoir payer à mes ouvriers à l'ouverture du chantier et qui ont servi de base à l'établissement de mon offre sont les suivants, *à la date de la présente lettre:*

~~(1) à la date du ..... (10)  
(2) à la date de la présente lettre... (11).~~

Région	Indemnités diverses	Indemnité de déplacement	Total	Observations
<del>(1) parisienne</del>	Salaires horaires (ar- raires	Salaires horaires (ar- raires		Documents officiels de référence.
(1) de province	raires (ar- raires	raires (ar- raires		
(1) <i>7.000. zone</i>	référé	(a)	(b)	
(Ville de <i>Tarbes</i> ... du.....)				
(abattement <i>15%</i> )				
(Ouvrier de .....)				a).....
( catégorie				
( " échelon				
((..... (12).....)				
(Ouvrier de .....)				b).....
( catégorie				
(..... ème échelon				
((..... (12).....)				

Les pourcentages d'ouvriers, par rapport à l'effectif total du chantier à qui j'estime devoir payer les indemnités de déplacement indiqués ci-dessus, sont :

- Ouvrier de ..... catégorie ..... échelon (... (12).....) : ..... %
- Ouvrier de ..... catégorie ..... échelon (... (12).....) : ..... %
- Ouvrier de ..... catégorie ..... échelon (... (12).....) : ..... %

Les cours officiels des matières sont les suivants, *à la date de la présente lettre:*

- ~~(1) à la date du ..... (10)~~
- (1) ~~à la date de la présente lettre. (11)~~
- (- cours de l'acier, en exemption de taxe ..... A0 = .....
- (1) ~~cours du ciment dans le département de .....~~
- ~~(- cours de ..... compris, en exemption de taxes..... A0 = .....~~
- ~~cours de .....~~

Je vous retourne ci-joints, datés et revêtus de ma signature, les documents suivants:

- (- projet de lettre de commande (2)
- ~~cahier des charges spéciales (2)~~
- (1) ~~liste de prix spéciale~~
- ~~détail estimatif~~
- ~~dessins~~

Si j'étais déclaré adjudicataire, je désirerais être payé par le mode suivant:

- (1) ~~virement postal (mod. 50 des P.T.T.) compte de chèques postaux N° *34.290.00*.....~~
- ~~virement à la Banque de France à PARIS, au profit de la Banque (13).....~~
- ~~chèque barré sur la Banque de France, à PARIS.~~

3 copies

P. I. de Moverabau

Reuvre existat de tablier metallique

DETAIL ESTIMATIF

Ce present detail estimatif n'est pu duir qu'a titre de simple renseignement et sans engagement de la S. N. C. F. en ce qui concerne les quantites d'ouvrages.

A - Mavans, sur l'axe O. A

Derivage des attaches des 6 entelours sous longrine, a remplacer dans la poutre neuve

470 a La coupe de rivet de 20 mm, ~~epais~~ 72 1.2 86.4

471-a Chasse de rivets, sur une epais de 43 mm de rivet (43 x 72 = 3096) 3096 0.15 464.4

Confection d'une poutre jumelle, de 2 entelours sous longrine, d'une poutre de rive et d'une tôle de platelage, ~~les~~ compris fourniture des aciers, rouillages et ancrage par rivetage, 1 couche de peinture sur les surfaces en contact avant assemblage. (Peinture fournie par la S.N.C.F.)

401a 5.9  
402a 0.7  
407b 0.3  
6.9 Le Relaz. 1180 6.9 8142.0

Plaquage de 4 toles de platelage Le Relaz.

461-a 276 0.5 138.0

Fourniture et pose de rivets de 20 mm pour attache des 6 entelours sous longrine recitilisees dans la poutre neuve

474-B Le rivet 72 2.3 165.6

8996.4

a reporter

8996.4

Rebut

8996,4

B. Travaux suivant plans convenus.

Dechargement en gare, transport à l'atelier du laurier et, après réparation de ce dernier transport à la gare et chargement sur wagon.

Estimer

4000,0

Recette en état des deux garde-corps, comprenant redressage des éléments déformés, soudure à l'arc des fers rompus et remplacement des platines des montants.

Estimer

4800,0

Majoration de 400% sur les prix de base (8996,4)

4000  
35.985,6

~~Montant total des travaux~~

Imprevus et concondance (10% environ)

53782.<sup>f</sup>  
6258<sup>c</sup>

Montant total des travaux

60.000<sup>f</sup>

Timbre de l'Entreprise:

Raison Sociale

Adresse

Téléphone

N° du registre du commerce

N° du compte-courant postal

Ligne de PORT Ste MARIE à RISCLE à TARBES, le 27 Octobre 1945.

P.K. I44.73I

P.I. de MONCRABEAU.

Remise en état du tablier métallique

LETTRE d'OFFRES.

N° de référence .....

Monsieur le Chef du 8<sup>e</sup> Arrondissement VI  
27, Avenue Joffre  
à TARBES

Pièces jointes :

1 projet de lettre de  
commande.

*1 détail explicatif*

Comme suite à votre lettre du 20 Octobre 1945,  
j'ai l'honneur de vous faire savoir que je m'engage à exécuter les  
travaux succinctement désignés ci-après :

Ligne de PORT STE MARIE à RISCLE - P.I. de MONCRABEAU P.K. I44.73I  
Remise en état du tablier métallique.

1°/ Aux conditions énoncées dans le projet de lettre de commande,  
et dans les documents qui y sont mentionnés, documents dont je  
déclare avoir pris entièrement connaissance :

2°/ Aux prix de la série de prix :

- Ouvrages d'art, de la S.N.C.F. édition de 1945, affectés d'une  
augmentation de quatre cents pour cent (400 %).

3°/ Dans le délai de un mois à partir de la date fixée par l'ordre  
de Service prescrivant de commencer les travaux.

Les prix sont fermes et non-révisables.

Ils tiennent compte :

- des salaires officiels proprement dits.
- des indemnités diverses assimilables aux salaires résultant de  
l'application des textes en vigueur réglementant la matière et  
des décisions de l'Inspecteur de la Main d'Ouvre des Transports.
- des indemnités de déplacement, lesquelles ne feront l'objet  
d'aucun remboursement à part.

Les salaires horaires, indemnités diverses assimilables  
aux salaires et indemnités de déplacement que je prévois devoir  
payer à mes ouvriers à l'ouverture du chantier et qui ont servi  
de base à l'établissement de mon offre sont les suivants, à la  
date de la présente lettre ;

.....

Région	Salaires horaires (arrêté du .....	Indemnités diverses assimilables aux salaires (a)	Indemnité de déplacement. (b)	Total	Observations
(1) de province 1ère zone Ville de TARBES abattement 15%					Documents officiels de référence.
Ouvrier de ..... catégorie " échelon (..... 12 .....					a) .....
Ouvrier de ..... catégorie .....ème échelon (..... 12 .....					
Ouvrier de ..... catégorie (.....ème échelon ..... 12 .....					b) .....

Les pourcentages d'ouvrier, par rapport à l'effectif total du chantier à qui j'estime devoir payer les indemnités de déplacement indiqués ci-dessus, sont :

- Ouvrier de ..... catégorie ..... échelon (.....) : ..... %
- Ouvrier de ..... catégorie ..... échelon (.....) : ..... %
- Ouvrier de ..... catégorie ..... échelon (.....) : ..... %

Les cours officiels des matières sont les suivants, à la date de la présente lettre :

- cours de l'acier, en exemption de taxe ..... Ac = .....

Je vous retourne ci-joints, datés et revêtus de ma signature, les documents suivants :

- projet de lettre de commande.
- détail estimatif.

Si j'étais déclaré adjudicataire, je désirerais être payé par le mode suivant : virement postal (mod. 50 des P.T.T.) compte de chèques postaux n° 34.290 à Toulouse.

Je déclare être assuré, dans les conditions fixées par le dernier alinéa de l'article 17 du Cahier des Clauses et Conditions Générales, à la Compagnie LE SECOURS à PARIS.

La présente offre est valable jusqu'au 15 Décembre 1945. ....  
..... sans faculté de révocation de ma part.

Sans réponse de la S.N.C.F. à cette date, je considérerai cette affaire comme terminée en ce qui me concerne.

Si mon offre est retenue, l'acceptation de la S.N.C.F. me sera notifiée par lettre de commande, ou éventuellement par télégramme. Je serai définitivement engagé vis à vis de la S.N.C.F. au reçu de cette lettre de commande ou de ce télégramme à condition, toutefois, de recevoir l'une ou l'autre avant l'expiration du délai de validité de mon offre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P.I. de MONCRABEAU

REMISE EN ETAT DU TABLIER METALLIQUE.

DETAIL ESTIMATIF

Le présent détail estimatif n'est produit qu'à titre de simple renseignement et sans engagement de la S.N.C.F. en ce qui concerne les quantités d'ouvrages.

		<u>A/ TRAVAUX SUR SERIE O.A.</u>				
		Dérivelage des attaches des 6 entretoises sous longrine, à remployer dans la poutre neuve.				
470a		La coupe de rivet de 20 m/m	72	1,2	86,4	
		Chasse de rivets, sur une épaisseur de 43 m/m				
471 a		Le m/m (43x72 = 3096 )	3096	0,15	464,4	
		Confection d'une poutre jumelle, de 2 entretoises sous longrine, d'une poutre de rive et d'une tôle de platelage, compris fourniture des aciers, usinage et assemblage par rivetage, 1 couche de peinture sur les surfaces en contact avant assemblage (peinture fournie par la S.N.C.F.)				
40Ia	5,9					
402a	0,7					
407b	0,3					
	<u>6,9</u>					
		Le Kilog	1180	6,9	8142,0	
		Planage de 4 tôles de platelage				
46Ia		Le Kilog	276	0,5	138,0	
		Fourniture et pose de rivets de 20 m/m pour attache des 6 entretoises sous longrine réutilisées dans la poutre neuve				
474 B		Le Rivet	72	2,3	165,6	
		<u>B/ TRAVAUX SUIVANT PRIX CONVENUS</u>				
		Déchargement en gare, transport à l'atelier du tablier et, après réparation de ce dernier transport à la gare & chargement sur wagon				
		Estimé				4000,0
		Remise en état des 2 gardes-corps comprenant redressage des éléments déformés, soudure à l'arc des fers rompus et remplacement des platines des montants - Estimé				4800,0
		Majoration de 400% sur les prix de série (8996,4)				35985,6
		Imprévus et concordance (10% env.)				53782,0
						<u>6218,0</u>
		<u>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX</u>				<u>60.000,0</u>

# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FRANCS

## BUREAUX & SIÈGE SOCIAL

60, RUE BRAUHAUBAN - TARBES

TÉLÉPHONE : 0.60

TÉLÉGRAMMES : MÉTALLIQUES-TARBES

R. C. TARBES 2924

REGISTRE DES PRODUCTEURS N° 234 TARBES

## ATELIERS :

OSSUN (HAUTES-PYRÉNÉES)

TÉLÉPHONE : 16

Tarbes, le 10 novembre 1945

12.I78/C.4I34/36

PI de Moncrabeau

Monsieur l'Ingénieur en Chef  
du 8° arrondissement  
Service de la Voie et des Batiments  
S. N. C. F.  
Avenue Joffre  
T A R B E S



Monsieur l'Ingénieur,

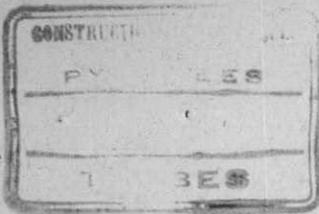
Comme suite à la demande de Monsieur LALANNE nous vous adressons inclus le sous - détail des prix forfaitaires que nous vous avons donnés pour la remise en état du tablier du pont de Moncrabeau.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ingénieur, l'expression de notre considération distinguée.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
DES PYRÉNÉES

Le Directeur,

*Manuelli* L



S . N . C . F.

-----

Ligne de Port Sainte Marie à Riscle

(P.K. 144.731;)

-----

C.4134

P I de M O N C R A B E A U

-----

Sous détail des travaux à forfait

-----

1° - Déchargement en gare - transport à l'atelier du tablier et retour sur wagon gare :

1 journée à 8 hommes :

8 journées à 500 francs ..... 4.000 frs

2° - remise en état des deux garde-corps comprenant dressage et soudure de fers plats de remplissage et remplacement des platines des montants

Fournitures : 20 k° à 10 frs : .....200 frs

Travaux d'atelier ;

92 heures d'ouvrier à 50 frs ....4.600 frs

-----

4.800 francs

Tarbes, le 10 novembre 1945.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

DES PYRENEES,

Le Directeur,

*Maubert*

# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FRANCS

## BUREAUX & SIÈGE SOCIAL

60, RUE BRAUHAUBAN - TARBES

TÉLÉPHONE : 0.60

TÉLÉGRAMMES : MÉTALLIQUES-TARBES

R. C. TARBES 2924

REGISTRE DES PRODUCTEURS N° 234 TARBES

## ATELIERS :

OSSUN (HAUTES-PYRÉNÉES)

TÉLÉPHONE : 16

Tarbes, le 27 octobre 1945

I2.I30/36/C.4I34.  
Ligne de Port-Ste-Marie  
à Riscle.  
P.K. I44.73I.

-----  
P.I. de Moncrabeau

Monsieur l'Ingénieur en chef  
du 8° Arrondissement  
Service de la Voie et des Bâtiments  
S . N . C . F .  
Avenue Joffre  
T A R B E S

Monsieur l'Ingénieur,

Comme suite à notre entretien téléphonique de ce jour avec Monsieur LALANNE, concernant nos propositions du 23 octobre pour la remise en état du pont de Moncrabeau, nous avons l'honneur de vous informer que nous acceptons de ramener à 400% la majoration de 470% que nous vous avons donnée sur les prix de la Série "Ouvrages d'Art" édition 1945, toutes conditions, forfaits et révisions de prix de notre lettre restant inchangées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ingénieur, l'expression de notre considération distinguée.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
DES PYRÉNÉES.

Le Directeur

*Manuelli*

7

1

ARRONDISSEMENT  
VOIE  
27 OCT. 1945

# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FRANCS

## BUREAUX & SIÈGE SOCIAL

60, RUE BRAUHAUBAN - TARBES

TÉLÉPHONE : 0.60

TÉLÉGRAMMES : MÉTALLIQUES-TARBES

R. C. TARBES 2924

REGISTRE DES PRODUCTEURS N° 234 TARBES

## ATELIERS :

OSSUN (HAUTES-PYRÉNÉES)

TÉLÉPHONE : 16

Tarbes, le 23 octobre 1945

12.121/C.4134/36.

Ligne de Port-StéMarie à Riscle  
P.K.144.731  
P.I. de Moncrabeau.

Monsieur l'Ingénieur en chef  
du 8° Arrondissement  
Service de la Voie et des Bâtiments  
S.N.C.F.  
Avenue Joffre  
T A R B E S

Monsieur l'Ingénieur,

En réponse à votre lettre du 20 courant  
Nous avons l'honneur de vous remettre nos meilleures conditions pour la remise en état du tablier de Moncrabeau.

Comme indiqué dans votre lettre, la poutre jumelle serait refaite entièrement. Chaque âme de cette poutre serait constituée par un large plat 375 x 10 de 4.40 de longueur, sans joint. Les membrures seraient en 3 cornières 100 x 100 x 10 et une cornière supérieure et intérieure 100 x 80 x 10 suivant croquis que vous nous avez adressé.

Six entretoises sous longrine seraient réutilisées et deux refaites entièrement, avec fournitures des équerres nécessaires.

Onze entretoises sous platelage seraient fournies en T 80 x 45 ou à défaut en 2 cornières 50 x 40 accolées, avec leurs équerres d'assemblage.

Une tôle de platelage déchiquetée de 0.72 x 1.25 serait remplacée. Quatre autres seraient planées et réutilisées.

La poutre de rive serait refaite entièrement en IPN 260.

.../...

Les 2 garde-corps seraient redressés et remis en état par soudure des plats coupés. Les montants seraient munis chacun, à la partie inférieure, d'une platine soudée.

En ce qui concerne la poutre jumelle, toutes les surfaces en contact seraient peintes avant montage, à une couche de peinture fournie par la S.N.C.F.

L'avant-métré joint vous donne le poids théorique des fournitures et le poids de monnaie-matières à nous remettre ( 1.375 K° acier ordinaire).

Ces travaux pourraient être exécutés aux conditions suivantes:

Travaux à forfait -

- a) Etudes des travaux de reconstruction ..4.000 frs
- b) déchargement, transport de la gare à l'atelier l'atelier, dérivetage des pièces avariées .....5.800 frs
- c) dressage de 4 tôles .....1.700 frs
- d) réparation de 2 garde-corps .....4.800 frs

Travaux neufs exécutés en usine

16 300

Les aciers usinés, livrés sur wagon départ, peints à une couche de peinture (peinture non fournie) seraient réglés suivant la Série "Ouvrages d'Art" édition 1945, avec une majoration de 470% sur les prix de cette série.

Révision des prix - La majoration de 470% est basée sur :

- 1° les cours actuels des aciers Thomas pris en magasin, soit 8.01 le K° base pour les laminés marchands - taxe com prise.
- 2° les salaires actuels (salaire horaire de l'ouvrier de la catégorie 3 - 25.25)
- 3° les charges sociales correspondantes

Dans le cas d'une modification de ces éléments, les prix seraient à rajuster en appliquant la formule de rajustement de la S.N.C.F.

A votre disposition pour tous les renseignements dont vous auriez besoin, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ingénieur, l'expression de notre considération distinguée.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
DES PYRÉNÉES,  
Le Directeur

*Manucript*

*appliquer le prix h° h61<sup>2</sup>  
de la lettre OA pour h° h60<sup>2</sup>  
à 0.50 + 400% = 690<sup>+</sup>*

*3 garde-corps usés contractuels  
9000*

*Ramener à 400%  
sur lettre du 27-10-45*

*PC 16300  
40710  
700...*

*11800  
6.9  
1062  
208  
8142*

*8142  
5  
60710*

*8110  
142  
578*

7

S . N . C . F

Ligne de Port-Ste Marie à Riscle

(P.K.144.731)

P.I. de Moncrabeau

Remise en état du tablier

Avant-métré.

I Poutre jumelle -

âme 375 x 10	2 x 29 K° x 4.40 =	256 K°s
cornières 100 x 100 x 10	6 x 15 x 4.40 =	396 K°s
cornières 100 x 80 x 10	2 x 13.5 x 4.40 =	119 K°s
rivets - I52 de 20 x 65 à 21 K°4 le %		32 K°s

2 Entretoises sous longrines

U 140 x 60	4 x 16 x 0.48 =	31 K°s
équerres - cornières 90 x 90 x 9	8x12x0.11 *	11 K°s
3 équerres supplémentaires	=	4 K°s
rivets	=	2 K°s

II entretoises sous platelage - T 80 x 45

7 de 0.96	= 6 K° 72	
4 de 1.20	= 4 K° 80	
	II K° 52 x 6.4 =	74 K°s
équerres - cornières 80 x 80 x 8		
	44 x 9.5 x 0.07 =	39 K°s
rivets	=	2 K°s

I Tôle de platelage - épaisseur 8

64 x 0.72 x 1.25 =	58 K°s
--------------------	--------

I Poutre de rive

I 260	41.9 x 4.10 =	172 K°s
-------	---------------	---------

2 Garde-corps - Fournitures estimées à

20 K°s

Monnaie-matières : Poids théorique : 1.206 K°  
Chutes 14% 169 K°

1.375 K°

1.206 K°

Tarbes, le 23 octobre 1945,

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

DES PYRÉNÉES,

Le Directeur

*nanterpis*

# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

## BUREAUX & SIÈGE SOCIAL

60, RUE BRAUHAUBAN - TARBES

TÉL. : 0.60

TÉLÉGRAMMES : MÉTALLIQUES-TARBES

R. C. TARBES 2924

REGISTRE DES PRODUCTEURS N° 234 TARBES

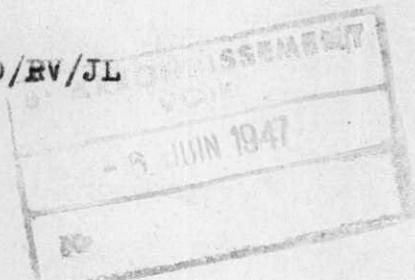
## ATELIERS :

OSSUN (HAUTES-PYRÉNÉES)

TÉLÉPHONE : 16

Tarbes, le 4 juin 1947

I4.319/36/C.4.200/RV/JL



Monsieur l'Ingénieur Principal  
du Service de la voie et du Bâtiment  
S. N. C. F  
Avenue Joffre  
T A R B E S

Monsieur l'Ingénieur,

Nous nous permettons de vous pappeler notre  
facture n° 2128 du 18 juin 1946 de frs :

462

pour fourniture de :

- 100 rivets 16 x 40
- 100 - 16 x 45

dont nous n'avons pas encore reçu couverture.

Pour la régularisation de nos écritures  
nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire  
parvenir le montant de cette facture dès que possible.

Avec nos remerciements, nous vous prions  
d'agréer, Monsieur l'Ingénieur, nos salutations distinguées.

COPIE par  
COLLATIONNE par

2 copies

N° 158 OA  
du 13/6/47

Copie à M. le Chef de la H<sup>me</sup> Section  
avec prière d'effectuer le règlement de la fourniture  
appelée ci-dessus.

Les rivets en question sont destinés à la



Signé : BAILHACHE

fixation des tôles de platebaze sur le tablier  
du P.I. de Monterebeau.

La pose de ces rivets ~~est~~<sup>aura</sup> être effectuée  
par les Etablissements Bordeaux-Fred,  
aussi que je vous l'ai fait connaître  
par ma transmission N° 3813 <sup>51</sup> du 12  
juillet 1946 -

4  
Signé : BAILHACHE

Exploitation commune  
des Réseaux d'Orléans  
et du Midi

ou de ... de l'Arrondissement

nécessaires à <sup>(1)</sup> : l'entretien courant  
à expédier à M<sup>r</sup> : Barbe conducteur de la voie  
à : Lammezon

S. C. N° 958

N° de Nomenclature 9320

130.000 ass. de 5 fcs (21x27) - 64614-11-36 - I.D.M. PARIS

N° des Comptes Matières (2)	DÉSIGNATION DES MATIÈRES DEMANDÉES	Quantités demandées	Observations	PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS
693A7	Graisse Vie Pisap k-act 6 g 3	50 <sup>k</sup> / <sub>100</sub>		

Observations justificatives :

Dressé par le Conducteur V... soussigné  
L. J. le 3 Avril 1937

P. I.  
Vu :  
A. le 5/4 1937

# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FRANCS

## BUREAUX & SIÈGE SOCIAL

60, RUE BRAUHAUBAN - TARBES

TÉLÉPHONE : 0.60

TÉLÉGRAMMES : MÉTALLIQUES-TARBES

R. C. TARBES 2924

REGISTRE DES PRODUCTEURS N° 234 TARBES

## ATELIERS :

OSSUN (HAUTES-PYRÉNÉES)

TÉLÉPHONE : 16

Tarbes, le 5 Juillet 1946

13.078/C.4200/36.

8. JUIL. 1946

Monsieur l'Ingénieur en Chef  
du 8° Arrondissement  
S. M. C. F.  
Service de la Voie et des Bâtiments  
Avenue Joffre  
T A R B E S

Monsieur l'Ingénieur,

Nous recevons une communication téléphonique de Monsieur COURAU, Chef de District au sujet de l'achèvement du Pont de Moncrabeau.

Nous avons envoyé 200 rivets de 16 pour le rivetage des tôles de platelage, mais Monsieur COURAU ne peut pas poser ces rivets et nous demande, pour remplacer ceux-ci, de lui envoyer 200 boulons tête ronde de 14 avec ergot.

Nous n'avons pas ces boulons disponibles mais nous pourrions les fabriquer en transformant à chaud la tête 6 pans d'un boulon ordinaire.

Ce travail vous serait facturé au prix de :

3.400 francs (trois mille quatre cents francs)

toutes taxes perçues.

Dans l'attente de vous lire à ce sujet,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ingénieur, l'expression de notre considération distinguée.

*R. Vallé*

ARRONDISSEMENT

12 JUIL. 1946

*Copie*

*Delaf  
Courcau  
Vade finit  
Muller 19  
Voch*

MINUTE

TARBES, le

D.30

COPIE par  
COLLATIONNÉ par

MONSIEUR LE CHEF DE LA 4ème SECTION,

LIGNE de PORT-STE-MARIE à RISCLE P.K. 144.731 P.I. de MONCRABEAU -  
REMISE EN ETAT DU TM. -

Le décompte définitif des travaux susvisés ainsi que le libellé de l'Art. 2 du métré joint ne font pas mention de la fourniture de deux tôles de platelage remplacées.

-2-

Il semble bien cependant que le poids correspondant à ces deux tôles de platelage soit compris dans le poids de 1.452 K. résultant du pesage de l'ensemble effectué par M. COURAU, Chef de District.

Néanmoins, vous me confirmerez qu'il en est bien ainsi et vous me retournerez les deux documents précités après les avoir complétés.

URGENT .

ARRONDISSEMENT
20. JUN. 1946
HAHA ET

Signé: LARGETEAU

**BORDEREAU D'ENVOI**

4 • DIVISION

Adressé par M. Demenge Constructeur de la Voie N° \_\_\_\_\_  
 à Monsieur l'Ingénieur Principal chargé des Art. de la Voie  
à Paris.

NUMÉROS des PIÈCES 1	DÉSIGNATION 2	NOMBRE de PIÈCES 3	OBSERVATIONS 4
199 200	facture L'epandean (880,00) facture Labandus travaux fixes A8.406+73)	2 3	dont 1 feuille A.400A.
Total.....		5	

Toulouse — Imp. du Centre — Décembre 1929 — 15.000 ex. in-4° double carté balle parcheminé de 125 gr. au M2.

A par le 18 JANV 1932  
 Le Conducteur de la Voie.  
Demenge

Ne faire usage de cet imprimé que pour les expéditions de 5 pièces et au-dessus.

AUCH le 26 Juillet 1946

ETUDES

Ligne PORT-Ste-MARIE  
à RISCLE.

Remise en place du  
T.M. au P.I. du PK  
144.731,

D.30

Monsieur l'Ingénieur,

J'ai l'honneur de vous rendre comp-  
te que le tablier métallique réparé  
par les Constructions métalliques des  
Pyrénées a été mis en place au P.I.  
du P.K. 144.731, de la ligne de Port-  
Ste-Marie à Riscle, le 23 Juillet 1946

LE CHER DE SECTION Ppal.

*M. Landy*

Monsieur DURAND.

S. N. C. F.  
Région Sud-Ouest  
Voie et Bâtiments  
8<sup>me</sup> Arrondissement  
4<sup>me</sup> Section  
3<sup>me</sup> District - EAUZE

Décompte définitif,  
tenue, après vérification,  
à M. Devouze le 8/7/46

Monsieur le Chef de Section Municipal

- Règlement de la définitive du  
T.M. - Sub 109 N° 144+731 (Ligne de  
Oest St Marie à Bisele)

J'ai l'honneur de vous adresser  
ci-joint un nouveau décompte et  
métré établis compte tenu de vos  
avis faisant l'objet de la lettre 3502  
Etude jointe -

- 6p -  
La facture de l'entreprise ayant  
été annotée à l'article 1 : devisage  
des attaches < prix à maintenir >, j'ai  
reporté le prix de 7,65 pour la coupe et  
chasse de rivets, antérieurement prévu  
par la série 0.17.1945 +

EAUZE, le 17 7 1946  
Le Chef de District

ey L

Note de Service.

Demande.

Réponse.

Eauze le 29 <sup>7</sup>hne 1899

Monsieur l'Ingénieur Principal.

Votre n° 998.<sup>p</sup> fait lacune dans l'arrangement de la correspondance de la Sous-Section d'Eauze. Je vous prie de vouloir bien me faire connaître si ce n° concerne la Sous-Section d'Eauze

*J. Lecomte*

Monsieur Fournes.

Ne vous concerne pas

*J. Lecomte*  
Le Chef de Section Principal.

25-8-1946 -  
Lettre de Section Principales

SECTION PRINCIPALES

29-7-46  
Lettre de l'ingénieur du 3502 et

Transmis à l'ingénieur

# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FRANCS

BUREAUX & SIÈGE SOCIAL

60, RUE BRAUHAUBAN - TARBES  
 TÉLÉPHONE : 0.60  
 TÉLÉGRAMMES : MÉTALLIQUES-TARBES  
 R. C. TARBES 2924  
 REGISTRE DES PRODUCTEURS N° 234 TARBES  
 ATELIERS :  
 OSSUN (HAUTES-PYRÉNÉES)  
 TÉLÉPHONE : 16

Tarbes, le 7 mai 1946

S . N . C . F .  
 Service de la Voie  
 et des Bâtiments  
 Avenue Joffre  
T A R B E S

C.4134/36.

TAXE PERÇUE POUR LE TRÉSOR

FACTURE n° 2113

1° - Travaux sur série de prix 1945

N° de la série	Description	Prix de série	Quantité	Prix
	a) dérivetage des attaches de 6 entretoises sous longrines, à réem- ployer.			
470 a	- coupe de rivets de 20 m/m	1.20	72	86.40
471 a	- chasse de rivets sur une épaisseur de 45 m/m le rivet 43 x 0.15	0.15 6.45	72	164.20 464.40
	b) confection d'une poutre jumelle de 2 entretoises sous-longrine, de 12 entretoises sous platelage, de 2 tôles de platelage, et d'une poutre de rive, compris fourniture des aciers usinage et assemblage par rivetage, 1 couche de peinture sur les surfaces en contact avant assemblage, (peinture fournie par la S.N.C.F.)	7.85		
401 a				
402 a			1324,4	9135,60
407 b	<i>Bois en bloc 1452<sup>k</sup>8</i> le k°	6.90	<del>1.432 k°</del>	9.880.80
	c) coupe des ailes de 6 cornières: 120 x 120 x 12 et de 2 âmes 375 x 10 de 4.40	0.08	7.216 cm2	577.30
452 a				
	d) planage de 4 tôles de platelage	0.50	276 <sup>m</sup>	138.00
461 a				
	e) fourniture et pose de rivets de 20 pour attache des 6 entretoises sous longrine	2.50	72	180.00
474 b				

à reporter : 11.326.90

10.195.10

Report :

Majoration de 400 % sur les prix de série

2° - Travaux suivant prix convenus

Déchargement en gare, transport à l'atelier du tablier et, après réparation de ce dernier, transport à la gare et chargement sur wagon.

Remise en état des 2 garde-corps comprenant redressage des éléments déformés soudure à l'arc des fers rompus, et remplacement des platins des montants

10.195,60  
~~11.326,90~~  
40.780,40  
~~45.307,60~~

4.000.00

4.800.00

Total :

-----  
59.775,50  
~~60.434 frs 50~~  
=====

Arrêté à la somme de soixante cinq mille quatre cent trente quatre francs cinquante centimes.

*R. Vallé*

Le poids à facturer est celui qui devrait résulter de la pose  
des aciers usinés.

• Dans le détail ci-dessous les lettres, soules, des rivets devraient  
être comptés.

Tarbes, le 7 mai 1946

S. N. C. F.  
LIGNE DE PORT ETIENNE MARIE A RISOLE  
P.K. 144.731  
-----

II.894/36/C.4134

P.I. DE MONCRABEAU  
-----

Remise en état du tablier

-----  
Métré des aciers fournis  
-----

I Poutre jumelle :

	ame 375 X 10 - 2 X 29 X 4.40	256 k°
	corn 100 X 100 X 10 2 X 15 X 4.40	132 k°
X	corn 120 X 120 X 12 6 X 21.35 X 4.40	564 k°
	rivets - 152 de 20 X 65 à 21 k° à le *	32 k°

984

2 Entretoises sous longrines :

	U 140 X 60 4 X 16 X 0.48	31 k°
	Equerres - corn 90 X 90 X 9 - 8 X 12 X 0.11	11 k°
	3 équerres supplémentaires	4 k°
X	rivets	2 k°

II entretoises sous platelage : 2 corn 50 x 40

	7 de 0.96 = 6.72	
	4 de 1.20 = 4.80	
	-----	
	II.52 X 2 X 8.2	74 k°
	Equerres - corn 50 X 50 X 8	
	44 X 9.5 X 0.07	29 k°
X	rivets	2 k°

-----  
à reporter II37 k°

report : 1.137 k°

2 Tôles de platelage - ép. 6 mm

I de 1.25 X 0.70 = 0.875

I de 1.25 X 0.84 = 1.050

-----  
1.925 X 64

123 k°

I poutre de rive

I 260 1.9 X 1.10

172 k°

-----  
Total : 1.432 k°  
=====



Indication des travaux exécutés et des fournitures faites	Numéros de la série de prix	Quantités	Prix de l'unité	Dépenses		
				par article	par ouvrage	par subdivisions principales du décompte
<u>Travaux sur Série de prix 9A-1945</u>						
Report						
Dérivage des attaches de 6 entretoises sous longrine et remplages (coupe et char de rivets)	8 <sup>07</sup> 1945					
Article 1 du mètre	470 <sup>9/10</sup> 471 <sup>9/10</sup>	72	2,25	164,2		
Confection d'une poutre jumelle de deux entretoises sous lon- grine, de 12 entretoises sous planchage et d'une poutre de rive, compris fourniture des aciers usinage et assemblage par rivetage, couche de peinture sur les surfaces en contact avant assemblage (peinture fournie par la SNCF)	401 <sup>a</sup> 402 <sup>a</sup> 403 <sup>b</sup>	1324 <sup>0</sup>	6,90	9135,6		
Article 2 du mètre						
Coupe des rails de 6 car- miers en 120 x 120 x 12 réduits à 100 x 100 x 12 et de 2 âmes en 375 x 10 de 4 <sup>m</sup> 40 de longueur	452 <sup>a</sup>	7216 <sup>cm<sup>2</sup></sup>	9,08	577,3		
Article 3 du mètre						
Phanage de 4 toles de plan- chage	461 <sup>a</sup>	276 <sup>m</sup>	9,50	138,0		
Article 4 du mètre						
				A reporter	10015,1	

Indication des travaux exécutés et des fournitures faites	Numéros de la série de prix	Quantités	Prix de l'unité	Dépenses		
				par article	par ouvrage	par subdivisions principales du décompte
<u>Travaux sur Série de prix 9A-1945</u>						
Report						
Fourniture et pose de rivets de 20% pour reprise de 6 entretoises sous longrine à remplages						
Article 5 du mètre	474 <sup>6/10</sup>	72	2,50	180,0		
				Total (Travaux sur série de prix 9A-1945)	10195,1	
				Majoration de 400% en 1951	40780,4	
					50975,5	
<u>Travaux suivant prix convenus</u>						
Déchargement en gare, transport à l'atelier du tablier, et après ré- paration de ce dernier, transport à la gare et chargement sur wagon suivant forfait.						
					4000,0	
Remise en état des 2 garde- corps, comprenant redressage des éléments déformés, soudure à l'arc des fers rompus, et rem- placement des plakins des mon- tants.						
Suivant forfait.						
					4800,0	
				Total (Travaux suivant prix convenus)	8800,0	
				A reporter	59775,5	

Voie et Lignes Nouvelles  
REPERTORIÉES  
1<sup>er</sup> ARRÊTÉ  
CARTON

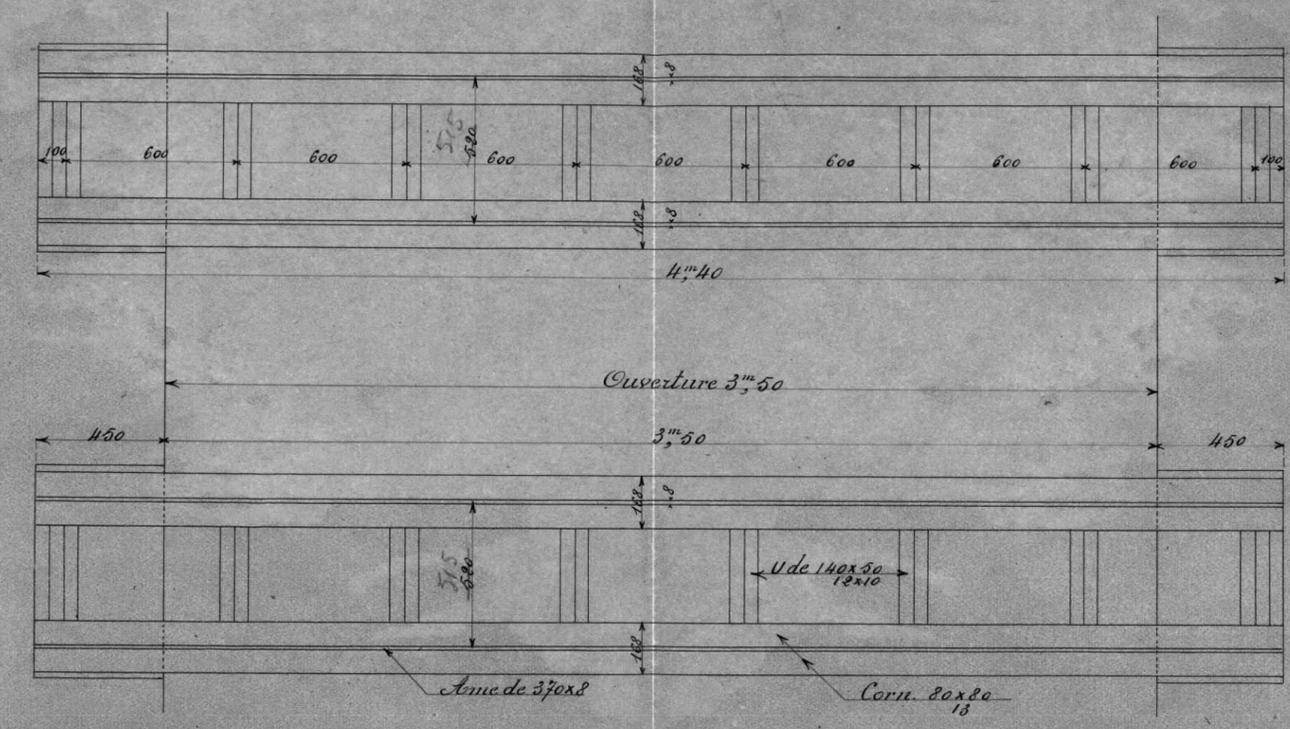
Ligne de Port-S<sup>te</sup>-Marie à Risle.  
5-41

Pont métallique de Tarizot de 3,50 d'ouv<sup>re</sup> au PK. 144731,27.

Plan

Coulouse le Mai 1897  
L'Ingénieur Principal de la Voie

Plan  
Echelle de 0,05 p. mètre



Cet ouvrage est dans une courbe à gauche avec un dévers de 61<sup>mm</sup>.  
Ce dévers est obtenu par la différence de hauteur des plaques d'appui des poutres.  
Le platelage est en tôle unie de 7<sup>mm</sup> d'épaisseur.

Pour les coupes transversale et longitudinale se reporter au pont de Saclotte quel P.K. ?

6-5-98  
7-98

Société Nationale  
des  
Chemins de Fer Français  
Région du Sud-Ouest  
Voie & Bâtiments

Auch, le 25 Juin 1946

AUCH

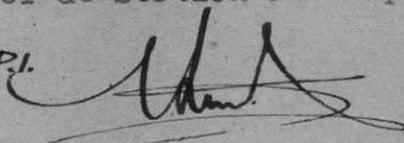
Monsieur le Chef du 8<sup>e</sup> Arrt

VB à TARBES.

Comme suite a votre lettre 3453 Et  
du 22 ct relative au PI de MONCRABEAU, j'ai  
l'honneur de vous rendre compte que je n'a  
ai pas actuellement les 2Ik de M.M acier  
disponibles pour en faire l'expédition a  
mon collègue de la 3<sup>e</sup> Section.

Auch, le 25 Juin 1946  
Le Chef de Section Principal,

P.I.



Mr DURAND

Uiseôew

le fin wa' p  
ST 6/6  
25 JUIN 1946

St. D. 50

pour le 21-6-46

COMÉ DOR  
COLLATIONNE par

M. le chef de la 4<sup>me</sup> section

Ligne de Port-~~St~~ Marie à Risle

P.K. 144, 731. P. I. de Mourcabeau - Remise  
en état des T.M.

Je vous transmetts ci joint, en double  
exemplaire, pour prise en charge, la facture  
des Constructions Métalliques des Pyrénées, relative  
à la fourniture de 200 rivets destinés au rivetage  
sur place des attaches d'entretoises sous platelage  
du tablier ferré.

2 -

Les 2<sup>ns</sup> de M.M. ciut devant couvrir

le fournisseur seront délivrés sur l'attribution  
que <sup>vous</sup> s'ait faite ~~à votre section~~. Vous ferez parvenir  
~~à~~ cette M.M. à votre collègue de la 3<sup>me</sup> section  
qui la remettra aux C.M.P.

Signé : DURAND

Copie à M. le chef de la 3<sup>me</sup> section, avec prière  
de remettre aux C.M.P., 60, rue Grammeubay, à Tarbes, les  
2<sup>ns</sup> de M.M. avec qu'ils adresseront la 4<sup>me</sup> section.  
Me rendre compte de cette remise.

Signé : DURAND

**P.O. - MIDI**

Exploitation commune  
des Réseaux d'Orléans  
et du Midi

8<sup>e</sup> Arrond<sup>t</sup>

BON DE DEMANDE de Pièces ou de Matières N°

68 } du demandeur  
1200 } de l'Arrondis<sup>t</sup>

nécessaires à <sup>(1)</sup> : l'entretien

à expédier à M<sup>r</sup> : Kestrade - Conducteur Voie

à : Gau

S. C. N° 967

130 070 ass. de 5 fts. (21x27) - 6461-11-36 - I.D.M. PARIS

N° des Comptes Matières (2)	DÉSIGNATION DES MATIÈRES DEMANDÉES	Quantités demandées	Observations	PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS
	C <sup>te</sup> Exp <sup>oy</sup> chap IV - Art 6 § 3			
0100508	Rails acier DC 38 <sup>e</sup> 1.22 <sup>m</sup> 02	110		
0100510	do - 21 <sup>m</sup> 92	25		
0100512	do - 21 <sup>m</sup> 82	5		

Observations justificatives : Remplacement  
avant le service d'été sur V.P.  
des rails usés, fauxes et patènes

Dressé par le Conducteur Voie soussigné

A Gau le 6 avril 1937

*(Signature)*

Vu :

A Paris, le 8/4 1937

*(Signature)*

# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FRANCS

## BUREAUX & SIÈGE SOCIAL

60, RUE BRAUHAUBAN - TARBES  
TÉLÉPHONE : 0.60

TÉLÉGRAMMES : MÉTALLIQUES-TARBES

R. C. TARBES 2924

REGISTRE DES PRODUCTEURS N° 234 TARBES

## ATELIERS :

OSSUN (HAUTES-PYRÉNÉES)  
TÉLÉPHONE : 16

20 JUIN 1946  
Tarbes, le 18 Juin 1946

S . N . C . F .  
Service de la Voie  
et des Bâtiments  
Avenue Joffre  
T A R B E S

13.015/C.4200/36.

Messieurs,

Comme suite à votre commande téléphonique de ce jour, nous avons l'honneur de vous adresser inclus la facture des rivets que nous vous avons livrés et destinés au pont de Moncrabeau.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

*R. Vallé*

P.S. - Vous voudrez bien nous faire parvenir la monnaie-matières correspondante, soit : 21 K°

*M. M. Reuete le juillet 1946*

*440% de majoration sur le prix de la série O.F.*



# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FRANCS

## BUREAUX & SIÈGE SOCIAL

60, RUE BRAUHAUBAN - TARBES

TÉLÉPHONE : 0.60

TÉLÉGRAMMES : MÉTALLIQUES-TARBES

R. C. TARBES 2924

REGISTRE DES PRODUCTEURS N° 234 TARBES

## ATELIERS :

OSSUN (HAUTES-PYRÉNÉES)

TÉLÉPHONE : 16

Tarbes, le 7 mai 1946

Monsieur l'Ingénieur en Chef  
du 8<sup>e</sup> arrondissement  
S. N. C. F.  
Service Voie et Batiment  
Avenue Joffre  
T A R B E S

II.895/G.4134/36

Pont de Moncrabeau



Monsieur l'Ingénieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser inclus en 4 exemplaires la facture des travaux que nous avons effectués pour la remise en état du pont de Moncrabeau sur la ligne de Fort Sté Marie à Riscle, au PK 144.731.

Cette facture a été établie conformément aux conditions de votre lettre de commande n° 39 du 16 novembre 1945.

Nous vous signalons que vous nous avez adressé 1.375 k° de monnaie-matières, mais la quantité exacte suivant mètre joint est de :

$$1.432 \text{ k}^\circ + 14 \% = \dots 1.632 \text{ k}^\circ$$

Nous vous demandons de nous faire parvenir la différence, soit : 257 k°.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ingénieur, l'expression de notre considération distinguée.

*D. U. n. 24*

*avec demande  
aux pontons*

*U*

*R. Ballé*

*L. G.*

# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FRANCS

## BUREAUX & SIÈGE SOCIAL

60, RUE BRAUHAUBAN - TARBES

TÉLÉPHONE : 0.60

TÉLÉGRAMMES : MÉTALLIQUES-TARBES

R. C. TARBES 2924

REGISTRE DES PRODUCTEURS N° 234 TARBES

## ATELIERS :

OSSUN (HAUTES-PYRÉNÉES)

TÉLÉPHONE : 16

II.894/36/C.4134

Tarbes, le 7 mai 1946

S. N. C. F.

LIGNE DE PORT STE MARIE A RISCLE

P.K. 144.731

## P.I. DE MONCRABEAU

Remise en état du tablier

Métré des aciers fournis

### I Poutre jumelle :

ame 375 X 10 - 2 X 29 X 4.40	256 k°
corn 100 X 100 X 10 2 X 15 X 4.40	132 k°
corn 120 X 120 X 12 6 X 21.35 X 4.40	564 k°
rivets - 152 de 20 X 65 à 21 k° 4 le %	32 k°

### 2 Entretoises sous longrines :

U I40 X 60 4 X 16 X 0.48	31 k°
Equerres - corn 90 X 90 X 9 - 8 X 12 x 0.11	11 k°
3 équerres supplémentaires	4 k°
rivets	2 k°

### II entretoises sous platelage : 2 corn 50 x 40

7 de 0.96 = 6.72	
4 de 1.20 = 4.80	
-----	
II.52 X 2 X 3.2	74 k°
Equerres - corn 80 X 80 X 8	
44 X 9.5 X 0.07	29 k°
rivets	2 k°

à reporter II37 k°

report : 1.137 k°

2 Tôles de platelage - ép. 8 m/m

I de 1.25 X 0.70 = 0.875

I de 1.25 X 0.84 = 1.050

-----

1.925 X 64

125 k°

I poutre de rive

I 260 41.9 X 4.10

172 k°

-----

----- Total : 1.432 k°

=====

# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FRANCS

**BUREAUX & SIÈGE SOCIAL**

60, RUE BRAUHAUBAN - TARBES  
 TÉLÉPHONE : 0.60  
 TÉLÉGRAMMES : MÉTALLIQUES-TARBES  
 R. C. TARBES 2924  
 REGISTRE DES PRODUCTEURS N° 234 TARBES  
**ATELIERS :**  
 OSSUN (HAUTES-PYRÉNÉES)  
 TÉLÉPHONE : 16

Tarbes, le 7 mai 1946

**S . N . C . F .**  
 Service de la Voie  
 et des Bâtiments  
 Avenue Joffre  
**T A R B E S**

C.4134/36.

MISE P... POUR LE TRÉSOR

FACTURE n° 2213

**I<sup>er</sup> - Travaux sur série de prix 1945**

N° de la série	Description	Prix de série	Quantité	Prix
	a) dérivetage des attaches de 6 entretoises sous longrines, à réem- ployer.			
470 a	- coupe de rivets de 20 m/m	1.20	72	86.40
471 a	- bhasse de rivets sur une épaisseur de 43 m/m le rivet 43 x 0.15	0.15 6.45	72	464.40
	b) confection d'une poutre jumelle de 2 entretoises sous-longrine, de II entretoises sous platelage, de 2 tôles de platelage, et d'une poutre de rive compris fourniture des aciers usinage et assemblage par rivetage, I couche de peinture sur les surfaces en contact avant assemblage, (peinture fournie par la S.N.C.F.)			
401 a				
402 a				
407 b	le K°	6.90	1.432 K°	9.880.80
	c) coupe des ailes de 6 cornières 120 x 120 x 12 et de 2 Smes 375 x 101 de 4.40			
452 a		0.08	7.216 cm <sup>2</sup>	577.30
	d) planage de 4 tôles de platelage			
461 a		0.50	276	138.00
	e) fourniture et pose de rivets de 20 pour attache des 6 entretoises sous longrine			
474 b		2.50	72	180.00
			à reporter :	11.326.90

Report : 11.326.90  
Majoration de 400 % sur les prix de série 45.307.60

2° - Travaux suivant prix convenus

Déchargement en gare, transport à l'atelier du tablier et, après réparation de ce dernier, transport à la gare et chargement sur wagon. 4.000.00

Remise en état des 2 garde-corps comprenant redressage des éléments déformés soudure à l'arc des fers rompus, et remplacement des platins des montants 4.800.00

-----  
Total : 65.434 frs 50  
-----

Arrêté à la somme de soixante cinq mille quatre cent trente quatre francs cinquante centimes.

*R. Vallé*

# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FRANCS

BUREAUX & SIÈGE SOCIAL

60, RUE BRAUHAUBAN - TARBES  
 TÉLÉPHONE : 0.60  
 TÉLÉGRAMMES : MÉTALLIQUES-TARBES  
 R. C. TARBES 2924  
 REGISTRE DES PRODUCTEURS N° 234 TARBES  
 ATELIERS :  
 OSSUN (HAUTES-PYRÉNÉES)  
 TÉLÉPHONE : 16

Tarbes, le 7 mai 1946

S . N . C . F .  
 Service de la Voie  
 et des Bâtiments  
 Avenue Joffre  
T A R B E S

C. 134/36.

TAXE PERÇUE POUR LE TRÉSOR

FACTURE n° 213  
 =====

I° - Travaux sur série de prix 1945

N° de la série	Description	Prix de série	Quantité	Prix
	a) dérivetage des attaches de 6 entretoises sous longrines, à réemployer.			
470 a	- coupe de rivets de 20 m/m	1.20	72	86.40
471 a	- bhasse de rivets sur une épaisseur de 43 m/m le rivet 43 x 0.15	0.15 6.45	72	464.40
	b) confection d'une poutre jumelle de 2 entretoises sous-longrine, de 11 entretoises sous platelage, de 2 tôles de platelage, et d'une poutre de rive compris fourniture des aciers usinage et assemblage par rivetage, 1 couche de peinture sur les surfaces en contact avant assemblage, (peinture fournie par la S.N.C.F.)			
401 a				
402 a				
407 b	le K°	6.90	1.432 K°	9.880.80
	c) coupe des ailes de 6 cornières: 120 x 120 x 12 et de 2 âmes 375 x 101 de 4.40			
452 a		0.08	7.216 cm²	577.30
	d) planage de 4 tôles de platelage			
461 a		0.50	276	138.00
	e) fourniture et pose de rivets de 20 pour attache des 6 entretoises sous longrine			
474 b		2.50	72	180.00
	à reporter :			11.326.90

Report : 11.326.90  
Majoration de 400 % sur les prix de série 45.307.60

2° - Travaux suivant prix convenus

Déchargement en gare, transport à l'atelier du tablier et, après réparation de ce dernier, transport à la gare et chargement sur wagon. 4.000.00

Remise en état des 2 garde-corps comprenant redressage des éléments déformés soudure à l'arc des fers rompus, et remplacement des platins des montants 4.800.00

-----  
Total : 65.434 frs 50  
-----

Arrête la somme de soixante cinq mille quatre cent trente quatre francs cinquante centimes.

*R. Hallé*

# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FRANCS

BUREAUX & SIÈGE SOCIAL

60, RUE BRAUHAUBAN - TARBES

TÉLÉPHONE : 0.60

TÉLÉGRAMMES : MÉTALLIQUES-TARBES

R. C. TARBES 2924

REGISTRE DES PRODUCTEURS N° 234 TARBES

ATELIERS :

OSSUN (HAUTES-PYRÉNÉES)

TÉLÉPHONE : 16

Tarbes, le 7 mai 1946

S. N. C. F.  
Service de la Voie  
et des Bâtimens  
Avenue Joffre  
T A R B E S

C.4134/36

TAXE PERÇUE POUR LE TRÉSOR

facture n° 2.II3

1° travaux sur série de prix 1945

N° de la série	Description	Prix de série	Quantité	Prix
	a) dérivetage des attaches de 6 entretoises sous longrine, à réemployer.			
470 a	- coupe de rivets de 20 m/m	1.20	72	86.40
471 a	- chasse de rivets sur une épaisseur de 43 m/m le rivet 43 X 0.15	0.15		
		6.45	72	464.40
	b) confection d'une poutre jumelée, de 2 entretoises sous longrine, de 11 entretoises sous platelage, de 2 tôles de platelage, et d'une poutre de rive compris fourniture des aciers usinage et assemblage par rivetage, 1 couche de peinture sur les surfaces en contact avant assemblage, (peinture fournie par la S.N.C.F.)			
401 a				
402 a				
407 b				
	le k°	6.90	1.432 k°	9.880.80
	c) coupe des ailes de 6 corn 120 X 120 X 12 et de 2 ames 375 x 10 de 4.40			
452 a				
	d) planage de 4 tôles de platelage	0.08	7.216cm <sup>2</sup>	577.30
461 a		0.50	276	138.00
	e) fourniture et pose de rivets de 20 pour attache des 6 entretoises sous longrine			
474 b		2.50	72	180.00
				-----
	& reporter :			11.326.90

report : 11.326.99

Majoration de 400 % sur les prix de série 45.307.60

2° - travaux suivant prix convenus

Déchargement en gare, transport à l'atelier du tablier et, après réparation de ce dernier, transport à la gare et chargement sur wagon 4.000.00

Remise en état des 2 garde-corps comprenant redressage des éléments déformés soudure à l'arc des fers rompus, et remplacement des platins des montants 4.800.00

-----  
total : 65.434 frs 50  
=====

Arrêté à la somme de soixante cinq mille quatre cent trente quatre francs et cinquante centimes.

*R. Vallé*

TARBES LE

ARRONDISSEMENT  
25 JUIN 1948  
3102

D.30

MONSIEUR LE CHEF DE LA 4° SECTION.

LIGNE DE PORT-STE-MARIE à RISOLE - P.K. 144.731 - P.I. de  
MONCRABEAU - Remise en état du T.M.

Je vous retourne ci-joint, pour mise au point,  
le décompte des travaux visés ci-dessus.

L'examen du métré joint à ce décompte donne  
lieu aux observations suivantes :

-3-  
Le poids total entrant en ligne de compte doit comprendre,  
non seulement la poutre neuve mais encore tous les éléments  
neufs fournis avec elle: 12 entretoises sous platelage, 2  
tôles de platelage ainsi que la poutre de rive.

De ce poids total doivent être déduits outre  
les 6 entretoises sous longrine réutilisées, les 72 rivets  
d'attache de celles-ci, les têtes de rivets assemblant les  
éléments constitutifs de ces 6 entretoises, ainsi que 21  
équerres d'attache, sur 24 en place, 3 de ces équerres ayant  
été réutilisées.

Par ailleurs, le métré joint à la facture de  
l'entreprise fait entrer en ligne de compte le poids de tiges  
de rivets alors que seul le poids des têtes doit intervenir  
dans le calcul.

Veuillez m'adresser un nouveau décompte et  
un nouveau métré établis en tenant compte des observations ci-  
dessus.

Signé: DURAND

COPIE par [Signature]  
COLLATIONNÉE par [Signature]

TARBES, le

D.30

MONSIEUR LE CHEF DE LA 4<sup>ème</sup> SECTION

19 MAI 1948

9901

Ligne de PORT-STE-MARIE à RISCLE - P.K.  
144.731 - P.I. de MONCRABEAU - Remise  
en état du T.M. -

Je vous transmets ci-joint, pour vérification et prise en charge s'il y a lieu, la facture N° 2113 des Constructions Métalliques des Pyrénées, relative à l'exécution des travaux susvisés.

-1-

Vous établirez, le plus tôt possible, le décompte définitif de ces travaux, en vue de leur règlement.

Signé : BAILHAC

AUCH le 19 Juin 1946

ETUDES

20 Juin 1946

Réparation du P.I.  
de Moncrabeau.

D.30

Monsieur l'Ingénieur,

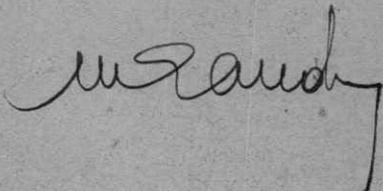
005

- 3 -

Comme suite à votre lettre 2.901 Et  
du 18/5/46, j'ai à l'honneur de vous ad-  
dresser, rectifié par Monsieur COURAU,  
la facture en date du 7 Mai 1946 de la  
Sté de Constructions Métalliques des  
Pyrénées, relative à la réparation du  
tablier métallique de P.K. 144.731 de  
la ligne de Port Ste Marie à Riscle.

Ci-joint également un métré des tra-  
vaux exécutés et un projet de compte  
définitif.

LE CHEF DE SECTION Pa



Monsieur DURAND.

Parc

Paris, le 26/4/46.

Société Nationale  
Des  
Chemins de Fer Français  
Région du Sud-Ouest  
Voie et Bâtimens : 8<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>  
Section - PAN

Etudes.  
D 30.

2 AVRIL 1946

Expedition du Sablier du  
P.I. de Moncrebeau.

M. le Chef d'arrondissement,

Suite à ma note du 25/4/46 vous rendant  
compte de l'expédition du Sablier métallique du P.I. de  
Moncrebeau.

R. 715

Le Sablier a bien été à Moncrebeau, et non  
dû, comme primitivement prescrit.

Le Chef de Section PAN

*[Signature]*

Société Nationale  
des  
Chemins de Fer Français  
Région Sud-Ouest  
Voie de Gaumonts - 8<sup>e</sup> Arr.  
Section - PAU

Pau, le 25/4/46.

Etudes.

D 30.

25 AVRIL 1946

du Sablier de  
Moucrabeau à Gondrin.

Ref.: N° 2403 du 18.4.46.

M: le chef d'Arrondissement,

Par lettre cf. citée en marge, vous m'avez demandé de faire expédier à Gondrin le sablier métallique de P-I. de Moucrabeau (Ligne Bat-8<sup>te</sup> Marie - Riche), qui avait été remis en état par les C.M.P. à Orlans.

J'ai l'honneur de vous rendre compte du nécessaire fait le 24 courant.

J'ai donné des instructions à M: le chef de H<sup>e</sup> District, à Lourdes pour que la ferraille provenant de ce sablier vous soit remise par les C.M.P. pour être déposée en gare d'Orléans jusqu'à nouvel ordre.

Le Chef de Section P.S.N.

*[Signature]*  
L n

Division  
Gardanne  
Region  
Voies  
SECTION - AUCH

25 AVRIL 1946

Auch le 20 Av 1946

600

Etudes  
D.30

Monsieur le Chef du 8<sup>e</sup> Arrondissement

VB à TARBES

23 AVRIL 1946

(Suite à votre lettre 2403 Et du 18 Avril 1946)

LIGNE DE PORT Ste-MARIE à RISCLE -P.I de MONCRABEAU  
PK I44.731 - Remise en état du tablier

FAIRE RETOUR

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il y aurait lieu d'expédier à MONCRABEAU et non à GONDRIN, le tablier métallique réparé de l'ouvrage sus-visé, provenant des Constructions des Pyrénées à OSSUN.-

Je prie de bien vouloir adresser à M. le Chef de la 8<sup>e</sup> Section  
pour faire le nécessaire (Ma lettre n° 2403<sup>Et</sup> AUCH, le 20 Avril 1946  
du 18-4-46.

Le Chef de Section Principal,

Prendre note et faire retour  
Tarbes, le 13-4-46  
Le Sous-Chef d'Etudes,

Mr. DURAND-

En retour après avoir avisé le Chef de district  
de Lourdes  
PAU le 24-4-1946  
Section Post.

TARBES, le

MINUTE

D.30

COPIE par *J*  
COLLATIONNÉ par *J*

MONSIEUR LE CHEF DE LA 4ème SECTION,

Ligne de PORT-STE-MARIE à RISCLE - P.I. de MONGRABEAU,  
P.K. 144.731 - Remise en état du tablier -

La remise en état, par les Constructions Métalliques des Pyrénées, à OSSUN, du tablier métallique de l'ouvrage susvisé, étant terminée, celui ci va, sous peu, vous être expédié, à destination de GONDRIN.

Veillez prendre, dès maintenant, les dispositions utiles en vue de sa mise en place et me faire parvenir des propositions de tûcherons en vue des travaux de montage du tablier et d'assemblage par rivetage de tous ses éléments.

Je vous donnerai ultérieurement les instructions utiles pour le règlement des travaux exécutés par les C.M.P.

Copie à MONSIEUR LE CHEF DE LA 2ème SECTION, avec prière d'expédier, le plus tôt possible, le tablier en question à l'adresse de M. GAUDRY, Chef de Section à destination de GONDRIN.

Vous me rendrez compte de cette expédition.

Par ailleurs, la vieille ferraille provenant de ce tablier devra nous être remise par les C.M.P., et elle restera en dépôt, en Gare d'OSSUN, jusqu'à nouvel ordre.

TARBES, le

18 AVRIL 1946

signe : BAILHACHE

-1-  
(bon de transport  
joint)

D. ARRONDISSEMENT  
VOIE  
18. AVR. 1946  
*Mo à*

Société Nationale  
des  
Chemins de Fer Français  
Région Sud-Ouest  
Voie et Travaux - 3<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>  
2<sup>ème</sup> Echelon - PAU

Pau 20.12.1945

Monsieur le Chef du 8<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>,  
(Lettre n<sup>o</sup> 5045 Pt. du 28.11.45)

Exp<sup>o</sup> - 3kg peinture  
antirouille à Ossun.

22 DEC 1945

Comme suite à votre lettre n<sup>o</sup>  
sus-visé, j'ai l'honneur de vous  
rendre compte que les 3kg de  
peinture antirouille destinés à la  
réparation du T.M. du P.I. de Mourabean  
ont été reçus le 18.12.45 en gare  
d'Ossun par M. Rey, et remis  
aux Ateliers des C<sup>o</sup>s M<sup>o</sup> des Pyrénées.

Le Chef de Section Ppal.

TARBES, le

13 DECE 1945

CONSTRUCTIONS METALLIQUES DES PYRENEES  
60, Rue Brauhauban

Tarbes

D. 60 - T

*point*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joints, 10 billets-matière pour 2241 k. acier ordinaire (validité 31-12-45) correspondant aux commandes ci-dessous :

R-686 du 31-1-45	-	<u>Pont sur l'Aulouze</u>	.....	610 k.
		P.K. 234.988		
		Ligne Toulouse - Bayonne		
27 du 23-5-45	-	<u>Pont de Bidaou</u>	.....	256 k.
		P.K. 259.614		(complément)
		Ligne Agen - Vic-Bigorre		
- 11 -				
39 du 16-11-45	-	<u>P.I. de Moncrabeau</u>	.....	1375 k.
		P.K. 144.751		
		Ligne Port-Ste-Marie à Riscle		
				-----
				2241 k.

Je vous serais très obligé, pour la bonne règle, de me retourner, daté et signé, l'accusé de réception ci-joint.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information en ce qui le concerne à Monsieur le  
Chef de la lère - 3ème - 4ème Section.

TARBES, le

13 DECE 1945

Et. D. 30

M. le chef de la 3<sup>me</sup> section.

COPIÉ par *[Signature]*  
COLLATIONNÉ par *[Signature]*  
Expédition à Ossen de 3<sup>kg</sup> de peinture autrouille

Veuillez expédier, à l'adresse de votre collègue de la 2<sup>me</sup> section, à destination d'Ossen 3 Kgs. de peinture autrouille, à prélever sur <sup>le reliquat</sup> des 25<sup>kg</sup> que je vous ai fait faire au P. C. de Carbone, à l'occasion de la réparation de tables du P. I. de Bidaou.

Me rendre compte de cette expédition

*[Signature]*  
4

28. NOV. 1945  
Johs et

Signé : BAILHACHE

Copie à M. le chef de la 2<sup>me</sup> section, avec prière de remettre, dès réception, les 3<sup>kg</sup> de peinture en question dans la lettre ci-dessus, aux Ateliers de Constructions Métalliques des Pyrénées, à Ossen, où ~~ce~~ ladite peinture doit être utilisée, ~~pour~~ à l'occasion de la réparation du T.M. du P. I. de Moncrabeau.

28 NOV. 1945  
Johs et

BAILHACHE

Me rendre compte de cette remise.

MINUTE  
COPIÉ PAR  
COLLATIONNÉ

TARBES, le

23 NOV 1945

D.30

Ligne de PORT-STE-MARIE  
à RISCLE  
P.K. 144.731  
P.I. de MONCRABEAU

LE CHEF DU 8° ARRONDISSEMENT  
VOIE ET BATIMENTS,

Réparation du tablier  
métallique

à MONSIEUR LE CHEF DE LA DIVISION  
DES ETUDES,

Conformément aux instructions de votre lettre N° 1996 Eg. du 15 Juin 1945, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le T.M. de l'ouvrage visé en marge a été adressé pour réparation, aux Ateliers des Constructions Métalliques des Pyrénées, BASSUN (Htes Pyrénées).

L'achèvement de ce travail est prévu dans le courant de la deuxième quinzaine de décembre prochain.

23 NOV. 1945  
12978

Stano : BAILHACHE

1295<sup>12</sup> de Monnaie auaher  
avec demandé per hole de 15-11-45  
a M. Weil.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE CENTRAL  
DES INSTALLATIONS FIXES

Paris, le 27 janvier 1939  
42, rue de Châteaudun

Veg<sup>1</sup> 15.800 - 592  
N° 462

BC 162<sup>b</sup>  
DE 12536

Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments, Région du Sud-Ouest

Après examen de la demande présentée par la  
Société des Entreprises A. MONOD, 64 rue de Miromesnil  
Paris - VIII<sup>e</sup>, je vous informe que cette entreprise est  
admise à concourir aux adjudications de terrassements,  
ouvrages d'art, béton armé et bâtiments, pour travaux  
de toute importance.

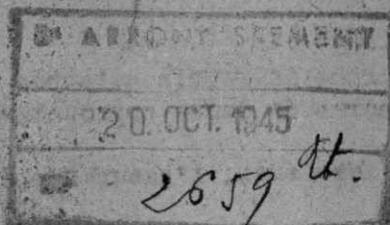
Je vous prie, en conséquence, de la faire ins-  
crire sur votre répertoire correspondant.

P. LE DIRECTEUR

TARBES

MINUTE  
COPIÉ par  
COLLATIONNÉ, par

CONSTRUCTIONS METALLIQUES des PYRENNES



60, rue Brauhauben

TARBES.

D.30

Messieurs,

Ligne de PORT-ST-MARIE à HISCLE

P.K. 144.731

P.I. de MONCRABEAU

Remise en état du tablier

Comme suite à l'examen du tablier métallique avarié de l'ouvrage visé en marge, auquel il a été procédé en commun par vos ateliers le 16 Octobre courant entre vous et un agent de mes services, j'ai l'honneur de vous confirmer ci-dessous les dispositions arrêtées au vis des travaux de remise en état.

La poutre jumelle endommagée sera entièrement refaite à neuf, à l'exception de six entretoises sous longrine, à réutiliser.

Les deux âmes de cette poutre seront en tôle de 10 m/m sans joint sur la longueur. Les membrures seront en cornière de 100 x 100 x 10, mais les cornières supérieures côté intérieur auront leur aile horizontale recoupée à 80 m/m, afin de réserver un espacement libre de 247 m/m (voir croquis joint).

Les entretoises sous platelage, en fer T, dont les extrémités sont coupées, seront remplacées, autant que possible, avec des fers T analogues. Les équerres d'attache seront également remplacées.

La poutre de rive sera remplacée par un profilé I de dimensions égales ou approchées. Elle comportera le perçage à la demande des trous de rive des tôles de platelage.

La tôle de platelage déchirée sera remplacée; les autres devant être réutilisées, dont quatre après repliage.

Les garde-corps seront redressés et remis en état par soudure des plats coupés. Les platines de montant arrachées seront remplacées, en rapportant par soudure de nouvelles platines.

En ce qui concerne la poutre jumelle à refaire à neuf, toutes les parties en contact seront avant montage peintes à une couche de peinture métallique qui sera fournie par la S.N.C.F.

Signé: DURAND

\*\*\*\*\*

En vue de l'exécution de cette remise en état, je vous serais obligé de vouloir bien m'adresser vos propositions sous forme de devis basé sur les prix de la Série "Ouvrages d'art" (édition de 1943), sauf pour la réparation des garde-corps qui fera l'objet d'un prix convenu.

Vous m'indiquerez par ailleurs la quantité de monnaie matière qui devra vous être remise.

Les travaux ne seront entrepris qu'après réception de la lettre de commande qui vous sera adressée après approbation de vos propositions.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie à MONSIEUR LE CHEF DE LA 4<sup>ème</sup> SECTION, pour le tenir informé.

TARBES, le

ARRONDISSEMENT  
20. OCT. 1945  
4332 ET

AUCH Le 13. 10. 45

Monsieur le Chef d'Arrondissement

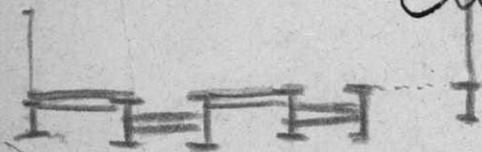
J'ai l'honneur de vous  
rendre <sup>compte</sup> que le boîtier métallique avarié  
de P.I. titré au P.K. 144.702 de la ligne  
de Port St Marie à Pisele a été expédié  
le 11 courant aux Ateliers d'Orthez.

(Waggon NRZ 1.951.235 - B.T. 174.333)  
Gare Expéditrice: Gondrin.

Le platelage latéral  
de gauche qui n'est pas avarié a été  
conserve.

Le Chef de Section. H.L.

M. Rauby



partie conservée

M. Durand

SERVICE DE LA VOIE

et des Bâtimens

N° ARRONDISSEMENT

D. 30

COPIÉ par MTG  
COLLATIONNÉ par *[Signature]*

Monsieur le Chef de la 4<sup>ème</sup> SECTION,

RECEVÉ
- 4 SEP. 1945
3563 <sup>Et</sup>

Ligne de Port-Ste-Marie à RESCLE - P.K. 144.731 - P.I.M. de 3 m 50 d'ouv. - Remise en état du tablier -

Suite à votre transmission du 16 Août écoulé, relative aux travaux susvisés.

Je vous ai confirmé (ma lettre n° 3500 Et. du 30 Août écoulé) qu'il y avait lieu de disposer du T.M. et de l'adresser pour réparation à OSSUN, à l'atelier des Constructions métalliques des Pyrénées. Veuillez procéder à cette opération sans plus tarder et me rendre compte.

Les poitrails en rails que vous substituerez aux poutres du T.M. devront permettre la remise en état des maçonneries de la culée avariée. Vous m'adresserez d'urgence des propositions pour l'exécution de ces derniers travaux.

Signé: LARGETEAU

S. N. C. F.  
Réseau du Sud-Ouest  
SERVICE DE LA VOIE  
Matériel  
ENTRETIEN

TARBES, le

RT  
COPIÉ par  
COLLATIONNÉ par *Stt*

[redacted] 30

Monsieur le Chef de la 4ème Section

*Pat H. Marie*

Ligne de Portet-St-Simon à Riscle - P.K. 144.731

R.I.M. de 3 m,50 d'ouverture - Remise en état du  
tablier.

Je vous confirme les termes de ma lettre n° 675 du 20 Février dernier par laquelle je vous ai donné des instructions pour l'envoi à Ossun, à l'atelier des constructions métalliques des Pyrénées, de la poutre jumelle et de la poutre de rive avérées, en vue de leur remise en état.

Veuillez faire le nécessaire le plus tôt possible et me rendre compte.

ARRONDISSEMENT  
30. AOÛT 1945  
*Spott*

Signé : BAILHACHE

4<sup>e</sup> SECTION D'AUCY

transmis à Monsieur l'Ingénieur en chef  
priant de vouloir bien me donner ses instructions  
au sujet de la réparation de ce tableau métallique -

ceci le 16 août 1945

Le Chef de Section Principal,

M. Rauby

X

h  
7

George le 8-8-45

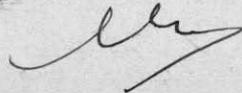
Monsieur le Chef de Section 3<sup>me</sup>

Lettre 675 et du 20-24 - concernant la dépose provisoire du  
tableau daté P.L.M. de 3<sup>me</sup> 50 - PK 144+731 (Ligne de Port-Guyon - Besse)

Monsieur l'Ingénieur, ayant lors de sa tournée du 15/6/45  
prescrit de surseoir à l'expédition du tableau à Ossun, je vous serais  
obligé de bien vouloir me donner les instructions utiles concernant la  
remise en état de cet ouvrage -

J'ai approvisionné depuis le 15 août dernier le ciment néces-  
saire pour la remise en état de l'ouvrage qui ne peut être effectuée  
qu'après enlèvement du tableau, et je crains que la mise en dépôt prolongée  
de ce ciment le rende inutilisable

Le Chef de District



REGION DU SUD-OUEST

SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS

Gare d NOGARO

N° de N° 10195

Je soussigné Bernadet  
chef de Canton 10/12 (1) reconnais avoir  
reçu le 5 janvier 1943  
avec un état de paiement (2), la somme de 16 mille 215 cent  
soixante dix Sept francs (3)  
en vue du paiement de la **Solde du Personnel.**  
Commissionnaire (4).

Signature de l'Agent de la Voie, (1).

Bernadet

REÇU provisoire restitué à M<sup>me</sup> Bernadet  
chef de Canton (1) contre remise  
d'un état de paiement (5) et d'un reliquat  
de / (6)

(Timbre à date de la gare).

NOGARO  
Le 6/1/43

- (1) Chef de Canton ou agent assimilé du Service de la Voie.
- (2) A biffer lorsqu'il s'agit de solde du personnel commissionné et à l'essai.
- (3) Francs en toutes lettres.
- (4) « Commissionné et à l'essai » ou « auxiliaire ».
- (5) « X » talon (s) de fiche (s) de paiement ou « d'un état de paiement ».
- (6) Francs en toutes lettres; le cas échéant « Néant ».

TARBES, le 26 JUIN 1945

SERVICE DE LA VOIE

et de Matériels

8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

D.30/13

Ligne de PORT-Ste-MAHIE à RISOLE  
PK 144.731

Remplacement du tablier métallique  
de Parisot

MONSIEUR LE CHEF DE LA 4<sup>ème</sup> SECTION,

250g Et

Je vous prie d'examiner si un des tabliers métalliques à poutres jumelles existant sur la ligne de CONDOM CASTERA VERDUZAN, ne pourrait pas être utilisé pour remplacer le tablier visé en marge.

Vous m'adresserez, dans l'affirmative, un plan et une coupe transversale de ce tablier, sur lesquels figureront les dimensions exactes des éléments qui le composent (longueur et section des poutres principales, des poutres de rive, du garde corps etc).

P<sup>r</sup> le Chef du 8<sup>e</sup> Arrondissement :  
L'Ingénieur Adjoint,

Monsieur l'ingénieur.

Non ça ne peut pas aller - les quelques ponts à poutres caisson existant n'ont que 3<sup>m</sup> d'ouverture - au PK 144, 731 il faut 3,50 -

Le Chef de Section,

27.6.45

L9

M. Lalame,

M. de Pont de la ligne Cadom  
Cartera, conviendrait pour remplacer  
le tableau métallique du pont de  
Paisot & Moncribeau -

Prendre l'affaire dans le

en

18.6

45

27-6-45

M. Jaudy

a fait savoir qu'il n'y avait  
pas de tableau existant

# Ligne de Morcuix à Tarbes.

## Ouvrages à déposer

Ouvrages	P.K.	Portée	Voie déposée	Observations
		190		$\frac{F}{V}$
Aqueduc (P.T.)	237,032	<del>1145</del>	impaire	à refaire 673
		190		— 2 — 673
	237,063	<del>1145</del>	}	1019
		250		
	237,575	<del>2135</del>	}	673
		190		
	239,003	<del>1175</del>	}	4238
Pont sur canal de Bordes (P.T.)	242,763	6,70	}	2750
P.I. de Bordes (P.T.)	243,029	5,20	}	

## Ouvrages à remplacer

" " "

aqueduc (P.T.) 236.461 1.75

ARRONDISSEMENT. — SUBDIVISION de

No d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DES Garde-Barrières suppléants	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	P. N. auquel le G. B. S. est affecté	Nombre de JOURS ou JOURNÉES de remplacement dans la présente période	PRIX par jour ou de la journée	SOMME A PAYER	STATION où DOIT AVOIR LI LE PAIEMENT
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	Gouazi Mari	21 mai 1886	Seutaracelles	$\frac{1}{21}$ / $\frac{2}{21}$	8	5,00	40,00	Mazères-sur-Garonne
2	Micas Joseph	27 janvier 1889	Mazères	$\frac{3}{21}$ / $\frac{2}{21}$	7	5,00	35,00	d°
3	Gajan Marie	24 janvier 1875	Montheraud	$\frac{4}{21}$ / $\frac{2}{21}$	13	3,00	39,00	d°
4	Bergès Gargotte	14 janvier 1907	Corp	$\frac{19}{21}$ / $\frac{2}{21}$	3	5,00	15,00	St Girons
5	Méda Alice	13 décembre 1904	Caumont	$\frac{21}{21}$ / $\frac{2}{21}$	8	5,00	40,00	d°
6	Bruin Eugénie	7 juillet 1865	Corp	$\frac{22}{21}$ / $\frac{2}{21}$	3	5,00	15,00	d°
7	Souquet Aurélie	5 février 1904	St Girons	$\frac{23}{21}$ / $\frac{2}{21}$	3	5,00	15,00	d°
8	Sabé Delphine	14 janvier 1901	Légas	$\frac{32}{43}$ / $\frac{2}{43}$	2	5,00	10,00	Castelnaud-Guyon
9	Rouaix Augustine	14 janvier 1904	Castelnaud	$\frac{39}{43}$ / $\frac{2}{43}$	7	5,00	35,00	Rimont
10	Pimolle Marie	13 février 1853	Marsat	$\frac{41}{43}$ / $\frac{2}{43}$	7	5,00	35,00	d°
11	Joula Louise	7 novembre 1873	Durbau	$\frac{42}{43}$ / $\frac{2}{43}$	6	5,00	30,00	d°
12	Barrière Louise	7 janvier 1908	Montjoie	$\frac{57}{43}$ / $\frac{2}{43}$	8	5,00	40,00	St Girons
13	Delqué Antoine	23 mai 1874	Montjoie	$\frac{58}{43}$ / $\frac{2}{43}$	3	5,00	15,00	d°
14	Escaich Marie	18 octobre 1882	Rimont	$\frac{60}{43}$ / $\frac{2}{43}$	7	7,00	49,00	d°
15	Cortès Jeanne	18 avril 1892	Urcé	$\frac{66}{43}$ / $\frac{2}{43}$	3	5,00	15,00	d°
16								
17								
18								
TOTAUX.....					88	divers	428,00	



Dressé par le Conducteur de la Voie soussigné,  
A ST GIRONS, le 9 Janvier 1926

Porté en comptabilité :  
L'Agent Comptable,

N° de l'attachement : 4874

Tarbes, le 24 Mars 1945

8<sup>e</sup> Arrondissement3<sup>e</sup> SECTION

Monsieur le Chef d'Arrondissement,

Tableaux métalliques vendus de gré à gré par le dépôt  
sur la section Durbès-Vie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que si le  
dépôt de la dernière voie de la section Durbès-Vie est  
défini par un pouvoir réviser un certain nombre  
de tableaux métalliques qui pourraient être utilisés  
pour remplacer des TH détruits. Ce sont :

- TH du PK 237,032 (surface 1<sup>m</sup>,15)

- TH du PK 237,063 (surface 1,20)

Le TH devant subir quelques menus réparations

- TH du PK 237,515 (surc. 2<sup>m</sup>,00)

- TH du PK 239,003 (surc. 1,50) pourrait être  
réutilisé en remplacement du TH du PK. 286,461

ce qui éviterait les difficultés que présente le  
remplacement de ce TH par un tableau à pontons  
mobiles.

- TH du PK. 242,763 (surc. 6<sup>m</sup>,00) pourrait être  
réutilisé sur l'une des voies du LI de la cascade.

- TH du PK. 243,027 (surc. 4,50)

Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire  
connaître si mes propositions (A) ci-dessus sont  
susceptibles de recevoir l'assentiment.

Le Sous-Ingénieur, Chef de Section

L

Auch le 16 juin 1946

Monsieur l'Ingénieur

Il n'existe pas sur l'ancienne  
voie déposée de Condom à Castéra-ventuzay  
de tablier métallique à poutres caisson de  
longueur suffisante pour être placé en  
remplacement du tablier de 3,50 d'aur.  
avané au PK 144,70 de la ligne de  
Post St Jean à Riscle.

Le Chef de Section,

M. Claudy

17/1

Geologie et Observations diverses.

Et. D. 30

25. MAI 1945  
198

Paul y-  
J.P.

M. le Chef de la 4<sup>me</sup> section

Ligne de Port-St-Marie à Resle  
P.K. 144. 731 - P.I.M. de 3,40 d'ouv. -  
Reuvre en état du tablier.

COPIÉ par M.G.  
COLLATIONNÉ par

Comme suite à ma lettre n° 675<sup>st</sup>  
du 20 février dernier, relative <sup>a l'affaire</sup> ~~aux travaux~~  
susvisés, je vous prie de ne plus tarder à  
me rendre compte de <sup>des travaux que vous avez</sup> ce que vous avez  
du <sup>engagé</sup> faire en me de ~~la~~ Reuvre en état de  
cet ouvrage. ~~Vous ne ferez connaître également~~  
~~si les points joints ont été effectués ou non, et les~~  
~~mesures de proportions de tablier pour la reuvre en~~  
~~état d'achèvement.~~

Signé : BAILHACHE

TARBES, le

20 FEVR 1945

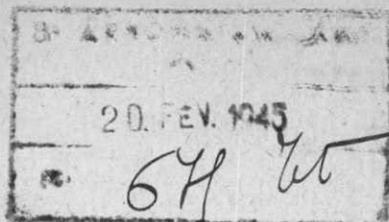
DE LA VOIE

et des BÂTIMENTS

8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Et. D.30

COPIÉ par  
COLLATIONNÉ par



Monsieur le Chef de la 4<sup>ème</sup> Section,

Ligne de Port-Ste-Marie à Riscle - P.K. 144.731 - P.I.M. de 3 m,50  
d'ouverture - Remise en état du tablier

Pour cette remise en état j'envisage de faire réparer la poutre jumelle avariée par les Constructions Métalliques des Pyrénées, dans leurs ateliers, à Ossun.

Dans ce but, et sauf objections motivées de votre part, à me faire connaître avant exécution, le cas échéant, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- 1 -

Vous procéderez à la déposée des deux poutres jumelles qui seront remplacées provisoirement par deux poitrails en rails.

Le dérivetage des attaches des entretoises sous platelage pourra être effectué par votre tâcheron habituel.

La poutre jumelle et la poutrelle de rive avariées seront expédiées à Ossun.

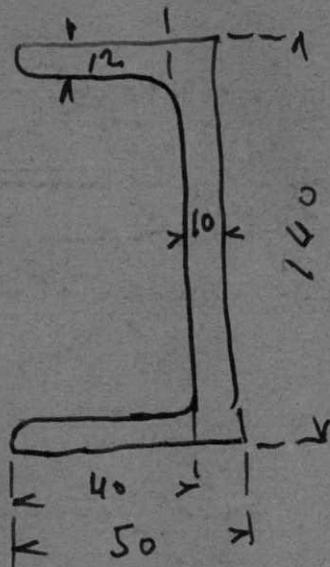
Par ailleurs, le redressement des tôles de platelage arrachées s'il est possible, ainsi que le remplacement des quatre entretoises sous platelage avariées pourront être effectués par votre tâcheron qui, également, pourra exécuter le remontage du tablier, après réparation des éléments envoyés à Ossun.

Vous me rendrez compte en temps opportun de cette expédition à Ossun.

Vous m'adresserez par ailleurs, le plus tôt possible, des propositions de tâcheron pour la remise en état des maçonneries.

Ci-joint pour votre dossier un exemplaire du dessin des avaries joint au rapport d'information adressé au Service Régional.

Signé : BAILHACHÉ



Section en  $\text{cm}^2$

$$\begin{array}{r}
 \text{anne } 140 \times 10 = 1400 \\
 2 \text{ ailes } 40 \times 12 = \underline{960} \\
 \text{Section totale } 2360 \text{ cm}^2
 \end{array}$$

Longueur totale des  $\perp$  composant les  
6 entretoises verticales

$$2 \times 6 \times 0,475 = 5,70$$

Poids au mètre de fer  $\perp$

$$0,236 \times 10 \times 7,8 = 18,4$$

Poids des  $\perp$  à dedans

$$18,4 \times 5,7 = 104,88 \text{ , soit } 105 \text{ kg}$$

Poids des têtes de vis à dedans

$$\times \frac{7,492}{100} =$$

0,475

12

950

475

5,700

2,36

7,8

1888

1652

18408

1815,7

1288

920

10488

# P.O. MIDI

Exploitation Commune  
des Réseaux d'Orléans  
et du Midi

## BON DE DEMANDE de Pièces ou de Matières N°

36  
1113 du demandeur  
de l'Arrond'

nécessaires à : l'entretien courant

A expédier à M<sup>r</sup> : Base Centre Sud

à : Lanbouin 3<sup>e</sup> Cyprien S.C.N° 958

N° de Nomenclature 320.

50 000 ass. de 5 fcs (21x27) — Neocarbone. — Imp. Cosery — 62835-4 36.

N° des Comptes Matières (2)	Désignation des matières demandées	Quantités demandées	Observations	Partie réservée au Service des Approvisionnements
106361	Boulon H 22 / 235 bin	10		
106431	— H 24 / 410 bin	10		
<p>chap. 4-5-3</p>				
<p>A destination de Lanbouin 3<sup>e</sup> Cyprien</p>				

Observations justificatives : \_\_\_\_\_

Dressé par le Conducteur soussigné

A Lanbouin le 5 avril 1939

Vu :

A Lanbouin le 8-4 1939



av

# Déclat des éléments remplacés.

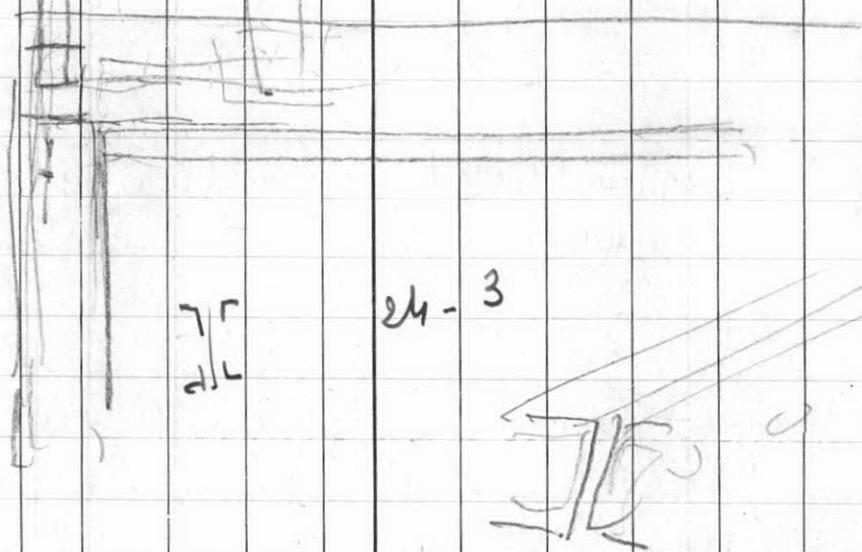
• pour la partie jumelle  
 avec  
 corn  
 de  $375 \times 10 = 2 \times 4,40 \times 29 \text{ kg m}^2$

A dérivée

avec tôle verte non remplacé

6 échelons sauf 3 esquers neufs  
 et le joint de  $7/2$  vert dans le L d'allées

ajoutés des  $\frac{11}{2}$  de  $50 \times 40$  sur plateaux  
 esquers



7/2  
11/2

24-3

LIGNE DE-PORT-STE-MARIE À RISCLE

P.K. 144.731

P.I.M. de 3m, 50 d'ouverture

AVARIES DU TABLIER CONSECUTIVES AU SABOTAGE COMMIS  
LE 9-6-1944

RAPPORT COMPLEMENTAIRE à l'I.F.96

I - NATURE DES AVARIES :

La poutre jumelée sous file de rails côté droit est endommagée à son extrémité aval : l'âme de la poutrelle de gauche de cette poutre est déchiquetée sur 0m,80 et, dans le prolongement, déchirée sur une longueur égale. L'âme de l'autre poutrelle est déchiquetée sur 0m,60.

Les deux dernières entretoises sous longrine de cette poutre sont arrachées

Le platelage en tôles et son ossature sur le côté droit du tablier sont arrachés.

Les sabots d'appuis ainsi que le sommier en pierre de taille sous l'extrémité avariée de la poutre sont brisés.

La murette garde-grève côté aval est partiellement détruite.

Le dé d'amortissement du rampant du mur en aile aval est arraché.

II - DISPOSITIONS REALISEES POUR LE RETABLISSEMENT DE LA CIRCULATION :

La poutre avariée a été calée provisoirement sur la culée aval à l'aide de coupons de rail.

La vitesse des trains sur l'ouvrage a été réduite à 30 kmh.

III - DISPOSITIONS À REALISER POUR LA REMISE EN ETAT DE L'OUVRAGE :

Installation d'un poitrail en rails afin de permettre la dépose de la poutre avariée et son envoi à l'atelier où elle sera réparée par remplacement partiel des âmes des deux poutrelles, avec remplacement des deux entretoises sous longrine arrachées.

Remplacement de la poutrelle de rive côté droit, ainsi que de quatre entretoises sous platelage.

Les tôles de platelage arrachées seront, si possible, redressées.  
Remise en état des maçonneries de la culée aval.  
Ces travaux seront exécutés dès que possible.

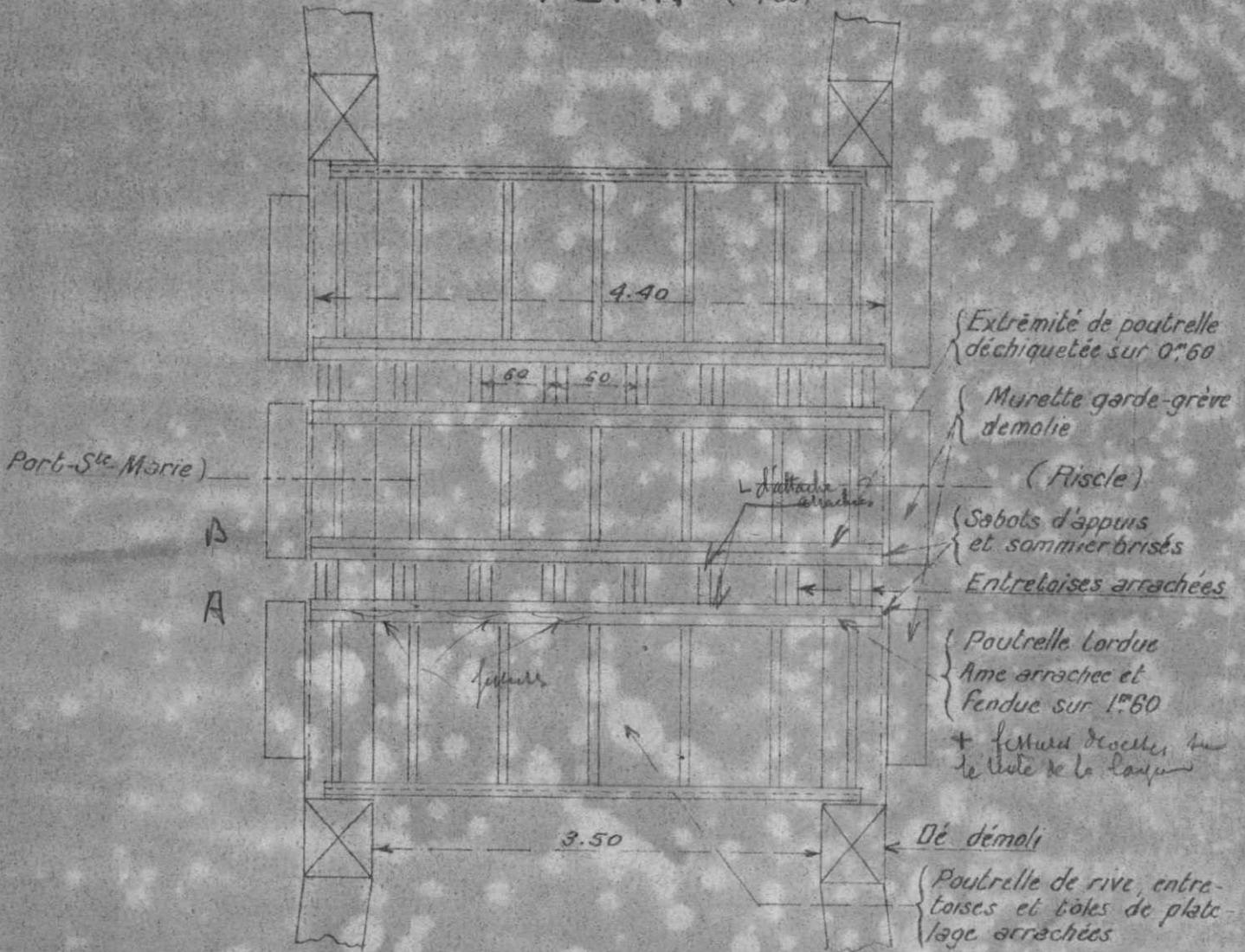
Ligne de Port - Ste Marie à Riscle

P.K. 144.731

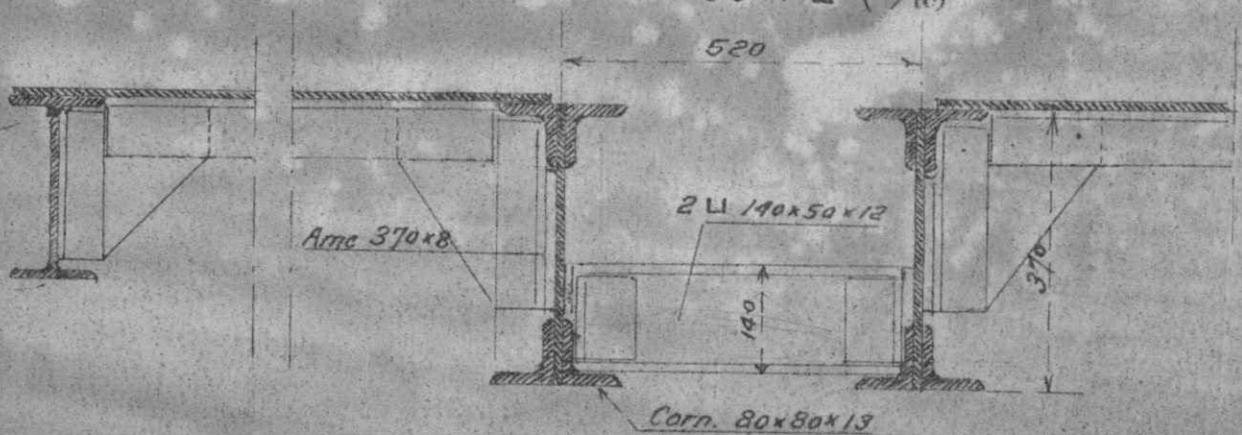
P.I.M. DE 3<sup>m</sup>.50 D'OUV.

Avaries du tablier (Sabotage du 11-6-44)

PLAN (1/50)



COUPE SUR UNE POUTRE (1/10)



à exécuter  
Remplacement  
portable de remplacement

P.I. de Montrabeau

Devis des poids

Pour une poutre simple

- 1 Alle de 375 x 10 x 4.40
- 3 corn. de 100 x 100 x 10 x 4.40
- 1 corn. de 100 x 80 x 10 x 4.40

Surface ou longueur	Poids unitaire	Poids partiel	Poids total
4.40	29 <sup>k</sup> ,04	129.54	
13,20	15 <sup>k</sup>	198.00	
4.40	13 <sup>k</sup> ,5	59.40	386.94
			386.94

Pour une poutre scellable

Entelores sur platelage

Pour une entelore =

- 2 U de 140 x 60 x 0.48
- 4 esquenes de 90 x 90 x 9 x 0.12

Pour une entelore scellable

- 3 esquenes supplementaires de 90 x 90 x 9 x 0.12

0.96	16 <sup>k</sup>	15.36	
0.48	12 <sup>k</sup> ,7	6.10	21.46
			21.46
0.36	12 <sup>k</sup> ,7	4.57	4.57

Total

Letes de revets 5%

Total pour la poutre scellable

Entelores sur platelage en T de 80 x 4

821,37  
21,07

842,5

$$\left. \begin{array}{l} .96 = 6.72 \\ 4 \times 1.20 = 4.80 \end{array} \right\} 11.52$$

- 4x Esquenes en corn de 80 x 80 x 8 x 0.07

Revets

Bole de platelage 0.72 x 1.25

Poutre de bois I de 260 x 113

11.52	6 <sup>k</sup> ,5	74.9	105,5
3.08	9 <sup>k</sup> ,6	29,6	
		1	
0.90	62 <sup>k</sup> ,8		58 <sup>k</sup> ,5
4.40	41 <sup>k</sup> ,9		172 <sup>k</sup>

Poids total

1178,5

